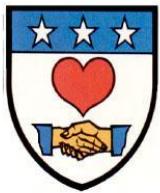


CONSEIL COMMUNAL



Monts-de-Corsier, le 23 septembre 2024

CORSIER-SUR-VEVEY

Procès-verbal no 1 / 2024-2025

Séance du lundi 23 septembre 2024

Le Conseil communal est convoqué le 23 septembre 2024 à 19 h 00 à la Chapelle des Monts-de-Corsier.

Présidence : M. Fabrice Coppex, Président du Conseil communal

Scrutatrice : Mme Leïla Khouri-Dagher

Scrutateur : M. Benjamin Bigler

Secrétaire : Mme Céline Morier

Huissière : Mme Sylvia Rossier

Présent·e·s : 49 Conseillères et Conseillers communaux (sur 60) dont 2 arrivées tardives

Excusé·e·s (10) : Mmes Coralie Cristalli, Elsa Duchesne, Enrica Valentino,
MM. Jérôme Bas, Jérôme Cherix, Julien Goy, Michel Layaz,
Marceau Rapsode, Quentin Schär, Mike Volet

Absent·e (1) : Mme Amandine Ferré



Ordre du jour validé

1. Appel	3
2. Adoption de l'ordre du jour	3
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 juin 2024	3
4. Démission(s)/Assermentation(s) de conseillère(s) ou de conseiller(s).....	4
5. Correspondances et communications du Bureau du Conseil Communal et questions y relatives	6
6. Retours des représentant·e·s siégeant dans les commissions intercommunales (CIEHL, Recours impôts, SIGE, ASR, ASICC, Fonds culturel Riviera et Fondation Doret) et dans les commissions consultatives	7
7. Communications de la Municipalité	10
8. Questions sur les communications écrites et orales de la Municipalité.....	10
9. Préavis no 09/2024 : Arrêté d'imposition pour l'année 2025.....	12
10. Préavis no 10/2024 : Révision du statut du personnel communal	12
11. Préavis no 11/2024 : demande de crédit pour la réfection du trottoir en estacade et du mur de soutènement à la route de Châtel-St-Denis, entre le sentier du Mont et la sortie de localité côté Chardonne	23
12. Préavis no 12/2024 : demande de crédit pour la prise en charge financière des mesures de sécurisation mises en œuvre suite à l'éboulement du 2 février 2024 à Fenil	24
13. Motions, postulats et projets rédigés	25
14. Interpellations	25
a. Interpellation de Mme Manuela Marquis pour La Gauche/Les Verts, intitulée « Interpellation sur les violences domestiques » annexe 5	25
b. Interpellation de M. Nicolas Luyet pour l'Alliance, intitulée « Contrôle et entretien des sentiers pédestres de la commune » (annexe 6)	25
c. Interpellation de M. Florian Volet pour l'Alliance, intitulée « : Futures salles de sport et consultation des clubs sportifs » annexe 7	26
15. Vœux, questions, divers et propositions individuelles.....	27
Annexes	31
a. Annexe 1 : lettre démission Mme Bussy	31
b. Annexe 2 : lettre démission M. Bürki.....	32
c. Annexe 3 : courriel Président du CI ASICC.....	33
d. Annexe 4 : communications municipales	34
e. Annexe 5 : interpellation « Violences domestiques »	41
f. Annexe 6 : interpellation « Contrôle et entretien des sentiers pédestres de la commune »	42
g. Annexe 7 : interpellation «Futures salles de sport et consultation des clubs sportifs»	43
h. Annexe 8 : suivi des éléments en cours.....	44



Il est 19 h 00 lorsque **M. Fabrice Coppex**, Président, ouvre la séance.

M. le Président

Bonsoir à toutes et à tous,

Je vous souhaite la bienvenue à notre troisième séance de l'année 2024 et à ma première séance en tant que président, je demande votre indulgence et votre patience au vu du programme chargé. Je salue cordialement l'ensemble des Conseillères et Conseillers, ainsi que Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, M. Frédéric Tomare répondant police de proximité, l'éventuel public et la presse.

Merci également à M. Ch. De Graffenried pour la sympathique décoration florale.

En préambule et pour rappel :

- Merci d'annoncer les départs anticipés ou les arrivées tardives aux scrutateurs, c'est nécessaire pour le décompte des votes.
- Je rappelle l'art. 70 de notre règlement : « *Sauf les membres de la commission et ceux de la municipalité, nul ne peut obtenir une seconde fois la parole tant qu'un membre de l'assemblée qui n'a pas encore parlé la demande.* »

1. Appel

M. le Président

Je remercie Madame la secrétaire de procéder à l'appel.

Avec 43 conseillères et conseillers présents sur 59, le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

M. le Président

Nous avons 4 points supplémentaires à ajouter à l'OJ (cf supra).

Un point 4bis « nomination de remplaçants dans les commissions permanentes »

Je propose de modifier le point 7 en lui ajoutant « ... et dans les commissions consultatives » afin d'élargir l'espace d'expression à d'autres types de commissions

Le bureau a reçu 3 interpellations valablement signées par au moins 5 membres du Conseil et qui seront traitées au point 14, a, b et c.

Nous pouvons maintenant procéder au vote.

Que celles et ceux qui sont en faveur de l'adoption de l'ordre du jour modifié le fassent savoir par un lever de main.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 juin 2024

M. le Président

Y-a-t-il des remarques au sujet de ce procès-verbal ?

Mme Marouska Soltermann (C)

Monsieur Le Président, Madame la Syndique, Messieurs les Conseillers Municipaux,
Je tiens juste à relever - en page 12 - sortie des aîné.e.s à propos des remerciements pour les organisateurs, coordinatrice et accompagnants



Je tiens à préciser que la coordinatrice et les organisateurs, soit Mmes Volet, Ruffieux et Soltermann, ainsi que M Desmet Municipal, sont les mêmes personnes qui organisent et accompagnent.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Nous pouvons maintenant procéder au vote.

M. le Président

Que celles et ceux qui sont en faveur de l'adoption du procès-verbal avec la modification demandée le fassent savoir par un lever de main.

Le procès-verbal modifié est accepté avec 40 OUI et 2 abstentions

Je remercie Madame Céline Morier pour son excellent travail.

4. Démission(s)/Assermentation(s) de conseillère(s) ou de conseiller(s)

[Arrivée d'un conseiller]

M. le Président

Trois conseillers sont démissionnaires. Il s'agit de Mme Margrith Bussy (Concorde), M. Ezekiel Bürki (Les Verts) et de M. Claudio Monti (Concorde)

Je vous lis de la lettre de démission de Mme Margrith Bussy : [lecture] annexe 1

Je vous lis la lettre de démission de M. Ezekiel Bürki: [lecture] annexe 2

M. Claudio Monti n'a pas écrit de lettre de démission officielle, mais il est réputé démissionnaire en raison de son déménagement hors de notre commune.

Je remercie vivement ces trois personnes pour leur engagement dans notre Conseil et leur souhaite tous mes vœux pour la suite de leurs parcours.

Excellent nouvelle, le bureau a reçu deux candidatures pour la Concorde et deux candidatures pour les Verts.

Ces candidatures sont recevables, leur éligibilité et leur parrainage par six citoyens et citoyennes de la liste originale de parrainage de leurs partis ayant été vérifiés.

Pour la Concorde, nous accueillons Mme Laetitia Pieper en remplacement de M. Claudio Monti et M. Max Williams en remplacement de Mme Margrith Bussy

Je passe la parole à Mme Martine Meier afin de nous présenter ces deux candidatures.

Mme Martine Meier (C)

C'est avec plaisir que je présente les deux candidats de la Concorde qui désirent rejoindre le Conseil communal.

Il s'agit de Mme Laetitia Pieper qui habite notre commune depuis 2015 au chemin de la Dautère aux Monts-de-Corsier. Elle était déjà conseillère communale dans le passé et a été membre fondatrice de la Concorde avant de quitter la Suisse en janvier 2021 pour vivre une expatriation à Mexico city pour 3 ans et demi avec son mari et ses deux enfants.

Forte de cette nouvelle expérience elle est de retour parmi nous, toujours motivée par l'envie de faire avancer de futurs projets d'amélioration dans notre commune.

Nous avons un jeune candidat, M. Max Williams qui malgré son jeune âge est motivé pour s'engager auprès de sa commune, il habite à Corsier depuis 2011 au chemin de Meruz, il effectue



actuellement un bachelor en relations internationales à l'université de Genève après avoir fini sa maturité en math-physique au gymnase de Burier où il s'est beaucoup investit notamment en tant que Président du comité des élèves, nous avons le futur président du Conseil.

A côté des cours il est également chef scout à Vevey où il organise régulièrement des camps en montagne pour les jeunes de la région.

Max se réjouit de pouvoir s'engager auprès de sa commune et de collaborer avec les autres membres du Conseil et de la Municipalité.

M. le Président

Pour Les Verts, nous accueillons Mme Marie Dufour en remplacement de M. Damien Bourgeois et Mme Mélina Isler en remplacement de M. Ezekiel Bürki

Je passe la parole à M. Olivier Schorer afin de nous présenter ces deux candidatures.

M. Olivier Schorer (VG)

Mme Marie Dufour est revenue vivre à Corsier l'année dernière, commune qu'elle connaît bien pour y avoir déjà vécu de nombreuses années. Ingénierie de formation, elle travaille en informatique, l'idée de rejoindre le Conseil communal lui trottait dans la tête depuis quelque temps, afin de participer au développement de notre commune et de l'accompagner vers un avenir aussi harmonieux que possible, prenant en compte la richesse et la beauté de la nature. Mme Mélina Isler vit à Corsier depuis toujours, elle est future étudiante à la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA) dans la faculté gestion de la nature. Actuellement en stage pendant une année avant de pouvoir intégrer cette haute école. Elle est sensible à la nature et elle se réjouit de pouvoir se rendre utile dans cette commune au côté des Vert·e·s et de pouvoir s'engager pour un futur plus durable.

M. le Président

J'invite les quatre candidats à me rejoindre afin de procéder à leur assermentation et à prêter serment.

Je prie l'assemblée de se lever, en signe de solennité, durant l'écoute de la promesse que nous avons tous faite.

Je vais vous lire l'article 5 du règlement du Conseil communal de Corsier-sur-Vevey, après quoi, vous serez prié, à tour de rôle, à mon appel, de lever la main droite en disant solennellement « Je le promets ».

Assermentation selon le cérémonial habituel et chaque candidat fait part de sa promesse.

Mesdames Laetitia Pieper, Marie Dufour, Mélina Isler ainsi que Monsieur Max Williams sont officiellement membres du Conseil Communal.

Je vous souhaite la bienvenue au sein de notre Conseil. Les membres du Conseil, les habitantes et habitants de notre Commune vous remercient d'avance pour votre engagement.

Vous pouvez maintenant prendre place officiellement dans l'assemblée, sous les acclamations de vos nouveaux collègues.

Le quorum passe de 44 à 48 conseillers.

4bis Commissions permanentes, sièges vacants et nominations.

M. le Président

Je profite de ce point de l'ordre du jour pour aborder les sièges vacants et les nominations au sein de nos commissions permanentes.



Election au Fonds Culturel Riviera

M. le Président

Mme Martine Meier se propose pour reprendre le siège Concorde de Mme Margrith Bussy au Fonds Culturel Riviera. Y a-t-il d'autres candidats de la Concorde. Comme tel n'est pas le cas, je propose d'élire Mme Meier par acclamation.

Mme Meier est élue membre du Fonds Culturel Riviera par acclamations.

À la suite du départ de M. Bürki, il reste un siège vacant du groupe VG au sein de la CIEHL (Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman). Je remercie le groupe de proposer un remplaçant dans les meilleurs délais. D'ici là, je remercie M. Eichenberger d'assurer la suppléance lors de la session du 1er octobre prochain.

5. Correspondances et communications du Bureau du Conseil Communal et questions y relatives

Correspondances :

Le bureau a reçu un courriel du Président du Conseil Intercommunal de l'ASICC. [lecture mail] annexe 3

Cela signifie pour nous le recrutement supplémentaire de 2 délégués Concorde, 1 délégué Alliance et 1 délégué Verts/Gauche d'ici la fin de l'année

Communications :

- 1) Le bureau s'est réuni en date du 22 août dernier. Il a relevé l'utilité des mesures entreprises durant l'exercice précédent et a décidé de les pérenniser. Il d'agit notamment de :
 - a. La nouvelle disposition de la salle... sauf à la Chapelle !
 - b. La demande de dépôt, dans la mesure du possible, au minimum 2 semaines avant le Conseil
 - c. La retranscription mot à mot du PV
 - d. Le suivi des « Points en attente » en annexe du PV
 - e. La discussion regroupée par thème sous le point « vœux, questions, divers et propositions individuelles »
- 2) Le 7 septembre a eu lieu la sortie conjointe du Conseil communal et de la Commune. La visite du chauffage à distance des Toveires et la présentation de la politique énergétique de Vevey furent passionnantes. Le repas sur une terrasse face au lac, suivi de la visite de Chillon et le retour en bateau semblent également avoir beaucoup plu.

Nous déplorons cependant une faible participation (32 participants) et devons réfléchir aux raisons de cela.

- 3) Hier, 22 septembre 2024, le dépouillement à l'aide de SuisseVote et de Votelec s'est déroulé sans incident. Je remercie les membres du bureau qui y ont consacré leur matin dominical.
- 4) Quelques rappels pour faciliter la gestion du Conseil :
 - a. Il appartient aux groupes de faire en sorte d'avoir des commissaires au complet pour les diverses commissions
 - b. Le bureau demande aux groupes de transmettre, si possible au moins deux semaines à l'avance, leurs dépôts à la secrétaire et au président.
 - c. Tous les messages concernant le Conseil, y compris les absences, sont à annoncer au secrétariat du conseil (secretariat.conseil@corsier-sur-vevey.ch) et non au greffe.



d. Dans la mesure du possible, il est souhaité d'avoir vos interventions transmises par écrit suite à la séance.

Avez-vous des remarques sur les communications du bureau ?
La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

6. Retours des représentant·e·s siégeant dans les commissions intercommunales (CIEHL, Recours impôts, SIGE, ASR, ASICC, Fonds culturel Riviera et Fondation Doret) et dans les commissions consultatives

M. le Président

Des représentant·e·s siégeant dans les commissions susnommées désirent-ils s'exprimer ?

Commission intercommunale sur la taxe de séjour et les résidences secondaires

M. Patrick Groux (C)

Je souhaite faire un retour sur une commission qui n'existe pas encore dans notre organigramme. Je suis allé à la commission intercommunale pour la taxe de séjour dont nous avons voté les statuts il y a deux ans. Le Canton a exigé que chaque commune doit faire un rapport sur les comptes et un rapport sur le budget chaque année au sujet de la taxe de séjour et celle des résidences secondaires.

Je vous ferai un retour plus concis une prochaine fois.

Je suis allé à Vevey à une séance avec la dizaine de communes qui font partie de cette commission intercommunale, j'interviens aujourd'hui pour indiquer qu'il faudra que la commune ou le bureau, je ne sais pas qui est compétent, décide de créer une commission ou de déléguer, comme c'est le cas pour la moitié des communes, un membre de la COFIN. Je ne peux pas décider seul. Je suis allé à cette séance car je suis membre de la commission de recours en matière d'impôts communaux et qu'il y avait des liens.

Cette commission se réunit deux fois par année, pour le budget et pour les comptes.

Association Sécurité Riviera (ASR)

M. Nicolas Luyet (A)

Une séance aura lieu ce jeudi, le groupe des communes d'Amont s'est réuni mercredi passé et je peux vous transmettre quelques informations, notamment sur le préavis relatif à la révision partielle des statuts de l'Association Sécurité Riviera (ASR). L'ensemble des commissions de toutes les communes, ainsi que toutes les Municipalités acceptent ce préavis. Il vous sera soumis au mois d'octobre.

Ce qui sera traité jeudi, c'est le préavis relatif au budget 2025, il n'y a rien de particulier si ce n'est un point conséquent qui concerne l'informatique. Jusqu'à présent, c'est la commune de Montreux qui fournissait les prestations informatiques presque gratuitement et maintenant l'ASR va reprendre toute la partie informatique qui la concerne.

Association scolaire intercommunale du Cercle de Corsier (ASICC)

Mme Marouska Soltermann (C)

Voici un petit résumé de la séance de l'ASICC du 13 juin 2024.

Il a été procédé à l'assermentation de M. Cyril Pargaud en remplacement de Mme Isabelle Mougneau.

Mme Véronique Deparis s'est présentée pour remplacer M. Tiago Ribeiro au sein de la Cogest. Quant à M. Tiago Ribeiro, il devient président de l'ASICC.

Les membres du bureau pour l'année politique 2024 2025 se présentent comme suit :

- M. Tiago Ribeiro Président



- Mme Corinne Borloz vice-présidente
- Mmes Madeleine Skiner et Marouska Soltermann scrutatrices
- Mme Sandrine Félix scrutatrice remplaçante
- M. Damien Chenevard scrutateur remplaçant

Point de situation de l'ASICC par le Codir :

Suite à la démission de deux directrices, une séance extramuros du Codir a eu lieu le 24 juin concernant le cahier des charges d'un poste de responsable RH. Un nouvel organigramme sera revu, notamment avec la secrétaire du Codir et la coordinatrice.

En effet, les 2 directrices démissionnaires ne se retrouvaient pas dans leur métier avec une part d'administratif à 80 %.

Une séance de l'ASICC aura lieu le 25 septembre prochain, ce qui nous permettra d'avoir plus de précisions à ce sujet ainsi que sur le retour relatif au projet pilote de la prise en charge d'enfants pendant les vacances scolaires.

En conclusion, une vision stratégique de l'ASICC a été définie et elle consiste en la mise en place d'une administration forte et ancrée. Le Codir travaille à mettre les bonnes personnes au bon endroit, les plans stratégiques sont accessibles sur demande à l'ASICC.

Les stratégies ont été discutées avec les 4 Municipalités et un plan de déploiement a été réalisé et transmis au Canton.

Mme Murisier, présidente du Codir, complète en indiquant qu'il y aura une nouvelle structure au Mont-Pèlerin, qu'un projet sera prochainement soumis au Conseil communal de Jongny et qu'un autre projet, à plus long terme, sera proposé à Corseaux.

Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL)

Mme Carvi Stucki (C)

Je vous informe que la prochaine séance aura lieu le 1^{er} octobre, cette année les deux séances se dérouleront à Corsier. Ce sont les délégués de notre commune qui président et qui s'occupent de revoir le budget pour l'année prochaine.

Projet Agglomération RiveLac

Mme Monica Engheben (C)

M. François Rittmeyer et moi-même, nous représentons le Conseil communal auprès du projet d'agglomération Rivelac.

Ce projet d'agglomération, débuté en 2022, doit être déposés d'ici mars 2025 (exigence fédérale). Il regroupe : les 5 Communes sur le canton de Fribourg (bas du canton Veveyse) et 10 dans le canton de Vaud : de Corseaux jusqu'à Villeneuve. Les exécutifs des communes et des deux cantons (Mme Luisier et M. Castella) sont également présents au COPIL. Ce projet d'agglomération Rivelac est à la fois un plan directeur inter-communal et un projet d'agglomération de 5ème génération.

Il donne une vision sur 15 ans mais se veut aussi un processus permanent.

Une première réunion a eu lieu en août 2023 sous la forme d'un atelier de travail public avec les conseillers communaux des différentes communes et quelques organisations civiles ont été organisées. Il y avait 3 thématiques mobilité, urbanisme et paysage. Les représentants des communes y ont participé sous forme d'un brainstorming sur des questions précises qui étaient faites pour chaque thème.

Un an après, soit le 28 août dernier, nous avons eu une 2^e séance. Son objectif était de nous présenter les résultats de leurs travaux qui se basaient sur une série de données plus ou moins imposées.

Durant cette soirée, nous avons été répartis dans différents groupes sur diverses thématiques et on nous a expliqué les grandes lignes les projets sur l'urbanisation, la mobilité, etc. Beaucoup



d'explications souvent trop techniques, pas assez de temps pour les questions, donnent un bilan mitigé et qui n'est pas à l'image du grand travail qui a été réalisé pour ce projet d'agglomération.

Les grands axes du projet :

- Préserver le paysage en organisant mieux les lieux par types d'activité (localité, zone industrielles, zones vertes, etc.)
- Développer vers l'intérieur
- Gagner en attractivité économique
- Fluidifier et organiser la mobilité

Nous retiendrons un chiffre qui nous a beaucoup étonnés qui est « 35'000 ».

C'est l'augmentation de la population estimée pour l'ensemble de la région d'ici 2040. Cela paraît peu réaliste à plusieurs intervenants et les bureaux qui s'attèlent à travailler sur ce plan, mais ils doivent quand même en tenir compte. Pourquoi irréaliste ? durant ces 40 dernières années la population a augmenté de 1'000 personnes par année, et pour les prochaines 35 années, la croissance passerait à plus de 2'300 personnes.

Le résultat est maintenant en consultation pour un dépôt auprès de la Confédération le 31 mars 2025.

Notre Conseil sera impliqué dans le processus de consultation puisque le groupe de projets sera présenté lors de notre séance du 28 octobre prochain pour nous présenter ses résultats et pour entendre nos avis.

Ce sont 120 mesures qui sont proposées pour un coût total de 150 Mio de francs. Si le projet d'aggo est accepté au niveau fédéral, on peut espérer un subventionnement de 50 à 60 Mio de la Confédération, soit un bon tiers des coûts.

Je vous remercie pour votre attention

M. le Président

Précision : il semblerait que ce chiffre de 35'000 personnes en plus dans le bassin de la Riviera, englobe Noville, Rennaz et Roche.

COGEST

M. Jacques Keller (C)

Je remercie la Municipalité pour ses réponses constructives aux vœux 2023 de la COGEST, faisant partie de la COGEST depuis 2018, je constate d'année en année, une amélioration de collaboration amenant une ambiance de confiance croissante.

Agenda 21

M. Damien Chenevard (A)

Des rencontres ont eu lieu à deux reprises avec des membres de la Municipalité et les gens de la HES-SO Valais qui ont été mandatés comme spécialistes pour faire ressortir les mesures liées au plan climat qui était réaliste pour notre commune. Nous en sommes au deuxième atelier, nous avons fait des adaptations, nous avons traité la mobilité et les énergies, nous avons encore quelques sessions. Cela avance et la bonne nouvelle que la commission voulait vous communiquer c'est, de toutes les mesures proposées par la HES-SO, qu'une grande partie est déjà en cours et prévue de longue date par la Municipalité. Il n'y a pas beaucoup de surprises ou de nouveautés proposées par la HES-SO Valais, il ne s'agit pas de mesures que nous allons établir maintenant, il s'agit du jalon pour cibler des mesures spécifiques pour le plan climat de la commune.



M. le Président

Je remercie tous les conseillers qui ont pris la parole de tenir au courant le Conseil, c'est un point précieux.

7. Communications de la Municipalité

7.1) Reçues par messagerie avant la séance : annexe 4

7.2) Autres communications de la Municipalité :

Pas d'autres communications.

8. Questions sur les communications écrites et orales de la Municipalité

M. le Président

L'assemblée a-t-elle des questions au sujet des communications municipales ?

M. Patrick Groux (C)

Je souhaite donner un complément d'information sur ma motion, vous avez lu qu'elle a abouti en partie. Je remercie la Municipalité, car nous nous sommes rencontrés deux fois, entre la première et la deuxième séance, des réflexions ont eu lieu et ils ont fait une proposition, qui ne me plaît pas à 100% étant donné que tout le monde va recevoir la même chose (ce qui n'était pas l'objectif premier de ma motion). Nous sommes arrivés à un consensus et quelque chose sera mis en place, ce qui veut dire que ma motion est définitivement classée.

M. Roch Genoud (A)

Dans les communications je crois qu'il y a une petite erreur de plume concernant l'interpellation de M. Schorer, je crois que la Municipalité va donner réponse en mars 2025 et pas en 2024.

Un deuxième sujet plus important, nous avons une information dans le Corséran concernant l'économie d'eau sur les fontaines publiques. C'est intéressant, mais en réalité cela va être technique, je vais vous prouver qu'il n'y a bien aucune économie d'eau.

Si nous prenons le cas de la fontaine publique, elle est captée dans une source et vient dans un réservoir, elle descend par une conduite d'eau potable qui va à vos ménages et une partie va aux fontaines publiques.

L'intégralité de l'eau qui coule dans une fontaine publique, quel que soit la quantité, retourne dans une conduite d'eau claire et au lac.

De la source au lac, la même quantité d'eau est employée et va au lac. Si nous décidons de diminuer l'eau des fontaines publiques, qu'est ce qui se passe, nous avons le même schéma, l'eau de la source au lieu d'aller dans les fontaines publiques de Corsier, part au trop plein du réservoir, descend dans une conduite d'eau claire, rejoint la conduite d'eau claire de la fontaine de Corsier et finit au lac. Dans les deux cas, les mêmes quantités d'eau arriveront au lac, c'est juste une question de chemin, il n'y a donc là rien de bon ou de mauvais pour la nature ou la planète.

Mme Arianne Rouge, Syndique

C'est M. Kaelin qui s'occupe de ce dossier, je suis un peu empruntée pour vous répondre. Ce que le SIGE nous a dit c'est que nous devrons, par la suite, mettre des compteurs d'eau et payer l'eau. Nous prenons de l'avance sur ce point pour pouvoir économiser l'eau.

M. Bernard Schär, Municipal

En complément de la réponse de Mme Rouge, Syndique, ce que M. Roch Genoud a dit est juste par rapport aux sources qui sont dans nos monts, mais il ne faut pas oublier qu'il y a aussi une partie de l'eau qui vient du lac et qui est pompée. Si nous avons moins besoin d'alimenter les réservoirs du haut par cette eau pompée, nous ferons quand même des économies d'électricité avec le pompage.



M. François Morier-Genoud (VG)

Je voudrais ajouter un complément, je fais partie du SIGE, je ne suis pas intervenu, car je suis déjà intervenu la dernière fois. Par rapport à ce problème de compteur, rien n'est encore défini et nous essayons de tout faire pour que cela ne soit pas le cas, car les compteurs sont extrêmement chers à poser et que cela ne fera pas vraiment d'économies.

D'autres solutions seront trouvées, comme par exemple de faire un décompte de débit et de faire une moyenne sur l'année.

Malgré ce qui a été annoncé, il n'y aura probablement pas de compteur au SIGE. Je trouve que c'est une bonne nouvelle, je suis prêt à défendre ce point et il faudra encore qu'il y ait une décision au niveau du SIGE.

M. François Rittmeyer (VG)

À la fin de la page 3, sous le titre « rajeunissement de la forêt sous pression », j'ai été interpellé par ces lignes, je me demandais également le pourquoi de leurs présences ici. Un mot sur le fond, bien évidemment tout dépend de l'angle de vision que nous avons de la problématique. A lire ces lignes, il suffit d'abattre les arbres malades et vieux et d'abattre les ongulés, pour que nos forêts soient sauvées du réchauffement climatique. En gros, avoir des bûcherons et des chasseurs. Puis-je demander à la Municipalité qui a rédigé ces lignes et dans quel but ?

M. Hervé Liniger, Municipal

Le document comprend les personnes qui ont rédigé le texte, comme c'est mentionné en toutes lignes en bas :

Groupe suisse de sylviculture de montagne GSM www.gwg-gsm.ch/fr/

Société forestière suisse SFS www.forstverein.ch/fr

Association des propriétaires de forêts bernois www.bernerwald.ch

Forêt Suisse - Association des propriétaires forestiers www.foretsuisse.ch

Ces groupes et associations se sont rencontrés, ils ont analysé cette problématique puis diffusé ces informations qui nous ont été transmises par le service forestier dans un but d'information. Il s'agit d'un autre aspect des problématiques rencontré par nos forêts que nous ne pouvons pas ignorer.

La volonté du service des forêts du Canton de Vaud est de relayer une information sur une autre problématique rencontré dans la gestion des forêts, à même titre que toutes les autres informations diffusées.

C'est un souci réel, l'approche peut paraître un peu « brut » dans le sens où nous disons qu'il y a une forte pression des ongulés sur le renouvellement forestier, il semble que cela soit prouvé et que ce n'est pas sorti de n'importe où.

Bien sûr cela tombe au moment où nous vivons des problématiques avec le loup et avec la chasse en général en Suisse, notre territoire forestier est relativement modeste et fractionné et c'est peut-être cette particularité du territoire qui est à l'origine de ce problème.

Cette information a été diffusée dans tout le « pays » car elle a été jugée par les initiateurs d'importance nationale raison de son arrivé dans les services concernés de l'Etat de Vaud qui les a fait suivre. Il ne s'agit que d'une information et nous n'allons, pas pour autant, abattre tous les ongulés dès demain.

M. François Rittmeyer (VG)

C'est un avis.

M. Hervé Liniger, Municipal

C'est une information qui a été diffusé en tant que telle, après votre vue est peut-être différente.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.



9. Préavis no 09/2024 : Arrêté d'imposition pour l'année 2025

M. le Président

La parole est donnée à M. Patrick Groux, rapporteur de la commission des finances pour lecture des conclusions du rapport.

Il précise qu'il faudra s'attendre, dans un court terme, à une augmentation du taux d'imposition dès que le projet du collège se mettra en route.

La discussion est désormais ouverte et la parole est à qui veut la prendre. Les bonnes pratiques requièrent qu'il y ait la possibilité de débattre chacun des 3 articles de l'arrêté d'imposition pour d'éventuels amendements y relatif. Si tel est le cas, merci de le faire savoir en début de prise de parole.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et nous pouvons procéder au vote.

VOTE des conclusions :

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSIER-SUR-VEVEY

vu le présent préavis sur l'arrêté d'imposition pour l'année 2024,
ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,

DECIDE

- D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2025 tel qu'il est présenté, sous réserve de l'approbation du Conseil d'Etat.

Que celles et ceux qui sont en faveur de l'adoption du préavis no 09/2024 : « Arrêté d'imposition pour l'année 2025 » le fassent savoir par un lever de main.

Le préavis 09/2024 est accepté à l'unanimité.

10. Préavis no 10/2024 : Révision du statut du personnel communal

M. le Président

La parole est donnée à M. Artur Decurtins, rapporteur de la commission ad hoc pour lecture des conclusions du rapport.

[Arrivée d'un conseiller]

Mme Arianne Rouge, Syndique

Le projet de statut a pour buts principaux de clarifier les dispositions apparues comme peu claires à l'usage, par exemple la fin de contrat de travail, d'adapter le texte à la loi et aux jurisprudences les plus récentes en modifiant certaines dispositions et en y ajoutant des nouvelles pour combler certaines lacunes. Les chapitres et les articles sont réorganisés selon un ordre plus logique, les éléments de droit public qui s'imposent aux communes sont renforcés. Certains de ces articles feront l'objet d'une directive qui pourra varier selon les communes, chaque commune prend ses propres directives. Nous tenons à vous informer que les statuts actuels sont considérés comme bons et ont été bien accueillis par l'ensemble du personnel. Nous constatons également une nette amélioration qui convient à la majorité de nos collaborateurs. Nous souhaitons souligner qu'à ce jour il n'y a aucun poste à la commune qui ne soit pas pourvu, ce qui témoigne de l'engagement de nos collaborateurs et du bien-être au sein de la commune.



Concernant un des sujets qui a été relevé par certains collaborateurs, à savoir le passage d'un système à l'autre par rapport aux primes, nous avons entendu leurs préoccupations de ne pas être péjorés pendant cette transition. Entre les primes qui étaient prévues dans l'ancien système et le nouveau système, cela a été relevé par les collaborateurs, nous en avons discuté et trouvé une solution avec eux pour qu'ils ne soient pas désavantagés. Nous souhaitons maintenir les statuts tels que présentés à votre Conseil et conserver la proposition municipale, nous sommes convaincus que cela permettra d'avancer ensemble dans une dynamique positive.

De plus il est important de réfléchir aussi, en tant qu'employeur, à cette vision globale des statuts, car l'impact financier, ainsi que les semaines et jours non travaillés ont des conséquences sur le bon fonctionnement de la commune et sur la partie financière.

Je souhaite que vous ayez aussi cette vision, pas uniquement la vision de l'employé, mais aussi celle de l'employeur, vous aurez à voter des budgets.

M. le Président

Je propose à l'assemblée de s'exprimer sur l'ensemble du préavis et du règlement et nous passerons aux amendements proposés.

La discussion est désormais ouverte et la parole est à qui veut la prendre.

Discussion générale

M. Nicolas Luyet (A)

Je souhaite dire quelques mots par rapport au préavis et au rapport de la commission, comme le souligne la commission dans son rapport, le projet proposé par la Municipalité semble tout à fait bien et je pense que c'était une bonne idée de remettre ce règlement à jour, ce qui nous satisfait. Cependant, quand nous lisons tous les amendements, nous sommes un peu plus sceptiques et je souhaite vous donner mon avis concernant ce que j'appelle les primes automatiques, je suis assez bien placé pour savoir comment cela fonctionne.

Les effets pervers des primes automatiques :

C'est qu'elles ne sont pas attribuées en fonction de la qualité du travail fourni ni du comportement. Que ce soit un bon collaborateur ou un travailleur médiocre ils toucheront la prime.

Le problème c'est que le bon travailleur, qui fournit des efforts, n'est pas reconnu à sa juste valeur, il va donc assez facilement glisser du côté des collaborateurs moyens, il va finir par faire ce qui lui est demandé et pas plus.

Ce n'est pas une prime au mérite et c'est très pervers comme type de prime, car cela péjore la qualité du travail à la longue.

Par rapport aux coûts engendrés par les amendements proposés.

Compte tenu du nombre de collaborateurs de la commune, les amendements proposés représentent l'équivalent du salaire annuel d'un employé.

Nous allons payer le salaire d'un employé fictif qui n'apportera aucune productivité ou qualité supplémentaire au travail fourni aujourd'hui.

Comment sera financé ce fantôme ?

Je regrette que la commission ad hoc ne nous dise pas comment elle souhaite financer tous ces coûts supplémentaires.

C'est bien évidemment l'argent du contribuable qui sera utilisé.

Désirez-vous financer cela ? Qui de nos concitoyens a la chance de recevoir de si nombreux cadeaux, qui de nos retraités seraient d'accord de payer cela.

Pour ne pas gaspiller l'argent de nos concitoyens je vous recommande de refuser les amendements de la commission et d'approuver le préavis de la Municipalité

M. Tiago Ribeiro (VG)

J'interviens en tant que président de la commission, nous pourrions croire que c'est quelque chose de dogmatique qui a été l'aboutissement de nos travaux, mais nous avions des représentants de tous les partis qui sont présents au Conseil, de la droite à la gauche. Ce n'est pas cette vision-là qui a guidé notre travail.



Dans les échanges que nous avons eu avec la Municipalité, elle semblait nous dire « *nous, nous traitons bien nos employés* », je n'ai aucun doute à ce sujet, mais une Municipalité change et nous devons avoir des dispositions règlementaires où nous garantissons le bien-être des personnes qui travaillent au sein de la commune.

La commission ad hoc s'est penchée sur les règlements récents de plusieurs communes vaudoises et ailleurs dans le Canton. Ce qu'il en ressort c'est que, les dispositions qui sont proposées ici comme amendements, ne sont pas extrêmes par rapport à ce que nous trouvons dans d'autres règlements qui datent de 2023-2024. Il y a, dans certaines communes, des congés menstruels qui sont proposés, des congés maternité et paternité plus étendus.

Nous saluons le travail fait par la Municipalité, mais nous tenons à souligner que si nous voulons rester dans ce qui se fait actuellement au niveau des communes, mais aussi du Canton et rester attractifs, ce qui est le cas actuellement, je pense qu'il faut consentir à la dépense, d'autant plus qu'il y a encore quelques semaines figuraient dans la presse (RTS, etc.) un article qui nous disait qu'en moyenne en Suisse, les travailleurs sont absents 12 jours par année pour des raisons de maladie. Je pense que nous avons ici un coût caché qui va se répercuter de toute manière sur la commune avec des gens à remplacer ou qui vont plus facilement se mettre en arrêt maladie.

Il est fondamental d'aller dans le bon sens et d'octroyer ces 20 semaines de congé maternité et ces 20 jours de congé paternité qui sont, je vous l'avoue, des dispositions auxquelles je tiens beaucoup et qui correspondent aussi aux familles que nous avons aujourd'hui. Mon collègue M. Luyet disait « *c'est dommage parce que d'anciens collaborateurs vont payer pour des choses dont ils n'ont pas bénéficié* » mais avec cette logique là nous n'avons aucun progrès social dans le pays. Je sais que je prends une disposition fédérale, mais nous n'aurions pas d'AVS, pas de retraite pour qui que ce soit à l'échelle du pays, c'est une disposition récente au niveau historique, nous parlons de 1944. Je suis sûr que nous pouvons retrouver des procès-verbaux d'échanges au niveau du Conseil national, du Conseil des Etats où il serait dit « *avant les gens se débrouillaient très bien, comment allons-nous faire maintenant que les gens vont payer pour la retraite alors qu'ils n'en ont pas bénéficié par le passé ?* »

J'exagère, mais c'est l'enseignant d'histoire face à vous qui parle, à ce niveau-là, nous serions encore avec le servage au Moyen Âge en train de dire « *finalement avec notre espérance de vie de 43 ans nous nous en sortons très bien, nous travaillons pour un seigneur qui nous donne un peu de la récolte à la fin de chaque année et tout va bien, pourquoi nous progresserions à ce niveau-là.* »

Cela m'agace un peu quand on dit que cela va très bien comme nous faisons et que nous n'avons qu'à continuer comme cela.

Je vous invite à valider ces amendements qui ne sont pas extrêmes du tout, qui sont le fruit d'un travail qui a été de longue haleine, nous nous sommes penchés sur le règlement et ce serait dommage de botter en touche avec d'autres communes qui, elles, font des propositions de règlement qui vont dans le bon sens de la marche de la société en octroyant un congé maternité et paternité décent.

M. Florian Amstutz (C)

Je me permets de réagir, la culture d'entreprise c'est ma passion, je suis des entreprises depuis 10 ans, dans lesquelles je demande à des centaines de collaborateurs ce qui est important pour eux aujourd'hui.

Je vous félicite pour le travail effectué, car il faut faire des choses dans ce sens-là, je réagis juste sur le premier amendement qui concerne les primes d'ancienneté. Je peux vous dire, pour avoir posé la question de nombreuse fois, que cela a très peu d'impact, pour les collaborateurs malheureusement. En revanche avec cet argent nous pouvons faire beaucoup d'autres choses, comme donner plus de congés, comme pour la maternité, la paternité, car qui a été proposé c'est déjà excellent, je vous invite à aller dans ce sens-là.

M. François Rittmeyer (VG)

Je vais faire plaisir à tout le monde, je suis très favorable à tous les amendements, sauf pour le premier. Je suis né il y a 70 ans, à une époque un peu charnière, le grand sujet c'était « *les voyages forgent la jeunesse* », alors nous avons voyagés, nous avions aussi des voyages au



niveau professionnel. Travailler 65 ans dans la même entreprise et au même poste cela doit quand même être lassant.

Personnellement j'avais un cycle de 5 à 6 ans, la première année on est perdu, la deuxième année nous sommes presque bons, la troisième et quatrième année on est bon puis excellent et à la cinquième année on s'ennuie. C'est pour cela que selon moi avec ces primes de fidélité nous sommes à côté de la plaque. Nous avons parlé de prime selon les qualifications, les performances et autres, mais il suffit de rester sur sa chaise le plus longtemps possible et on reçoit un salaire mensuel complet, je trouve cela énorme. Je dépose un amendement concernant cet article 30, ce serait de supprimer la prime et nous aurions assez d'argent pour les autres amendements.

M. le Président

M. Rittmeyer si vous déposez un amendement, il me le faut en format papier signé.

Mme Monica Engheben (C)

Quand j'ai lu le projet de base de la Municipalité, je l'ai trouvé bon, j'ai une certaine expérience pour avoir travaillé dans 4 cantons, à la Confédération, dans différentes communes, je m'occupe de refaire des règlements RH, dans des entreprises ou dans des petites communes de la taille de Corsier-sur-Vevey et franchement je dois vous dire que le projet est bon et équilibré. Ce que nous ne voyons pas arriver avec les amendements, c'est les coûts cachés, cela veut dire que les conseillers qui voteront oui pour les amendements, devront voter oui pour les augmentations de budget. Nous ne partons pas d'une situation où actuellement cela ne va pas dans la commune. Cela a été dit et répété, les gens restent, ils se sentent bien et sont présents.

C'est un projet qui est équilibré, où nous sentons une certaine santé au niveau « mental », car certes il y a l'aspect financier, mais on sent qu'il y a aussi une bonne ambiance entre les travailleurs.

Pour toutes ces raisons, je vous engage à rejeter les amendements de la commission.

M. le Président

Je vais vous proposer de voter comme indiqué en introduction, article par article. Pour l'article 30 étant donné qu'un deuxième amendement a été déposé, nous avons trois possibilités, soit : rester à la proposition de la Municipalité, versus l'amendement de la commission ad hoc, versus la suppression de l'article.

Quand nous procéderons à la votation, nous choisirons entre ces trois possibilités pour éviter d'avoir à la fois une votation majoritaire pour la suppression et pour l'amendement de la commission ad hoc.

[Concertation bureau et Municipalité]

Après concertation, le dépôt de M. Rittmeyer « Suppression de l'art. 30 » est considéré comme sous-amendement et sera donc voté en premier.

La discussion est ouverte sur les amendements de l'article 30

Art. 30 Primes

Les collaborateurs bénéficient, après 15 ans **10 ans** de service dans l'Administration communale, puis tous les 40 ans **5 ans**, d'une prime d'ancienneté équivalente à un salaire mensuel, au taux d'activité auquel se trouve le collaborateur au moment où la prime doit être payée **est due et échue**.

La discussion est ouverte.

Sous-amendement Art. 30 de M. Rittmeyer : « Supprimer la prime de fidélité et donc l'article 30 »

M. Bernard Schär, Municipal

Dans les discussions précédentes il a été fait mention des coûts, le statut proposé par la Municipalité est un bon statut qui est équilibré, il reste effectivement les coûts où nous modifions



les primes, mais l'amendement proposé, pour moi Municipal des finances est complètement hors norme et excessif.

Cela représente un demi-million à répartir, je vais vous expliquer la simulation, nous avons pris les collaborateurs actuels, tout le personnel actuellement sous contrat et nous avons regardé jusqu'à ce qu'ils arrivent à 65 ans. Le changement entre le statut qui vous est proposé et l'amendement, représente un surcoût d'un demi-million sur 20 à 25 ans. Il y a l'augmentation du nombre de primes où il y en a plus fréquemment plus une part de ce montant réparti sur les deux premières années où le statut entrerait en vigueur, en fonction des directives que la municipalité n'a pas encore établies et qui doivent nous permettre d'apporter une équité pour les anciens collaborateurs, comme cela a été mentionné précédemment par Mme Rouge, avec la bascule entre le nouveau statut et l'ancien statut. Les collaborateurs actuels qui sont là depuis de nombreuses années et qui n'ont pas bénéficié des nouvelles règles se sentent perdants. C'est un élément qui était important pour eux, qu'il y ait une forme d'équité. L'augmentation des primes et le calcul d'une équité la plus grande possible, même si nous n'arriverons jamais à une équité totale, est de l'ordre d'un demi-million qu'il s'agit d'investir, dont CHF 150'000.- à 200'000.- en 2025 et en 2026. Je vous recommande, comme cela a déjà été dit, de renoncer à cet amendement.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président relit l'amendement de M. Rittmeyer et passe au vote.

VOTE

Sous-amendement Art. 30 de M. Rittmeyer : « suppression de l'art. 30 »

Le sous-amendement est refusé par 41 NON, 3 OUI et 5 abstentions.

VOTE

Amendement de la Commission ad hoc

Art. 30 Primes

Les collaborateurs bénéficient, après ~~15 ans~~ **10 ans** de service dans l'Administration communale, puis tous les ~~40 ans~~ **5 ans**, d'une prime d'ancienneté équivalente à un salaire mensuel, au taux d'activité auquel se trouve le collaborateur au moment où la prime ~~doit être payée~~ **est due et échue**.

L'amendement est refusé par 27 NON, 13 OUI et 8 abstentions.

[Note du Président post conseil : renseignement pris, le dépôt de M. Rittmeyer aurait pu également être considéré comme amendement et être voté d'emblée en compétition avec l'amendement de la commission ad hoc. L'issue (refus des deux amendements) aurait cependant été identique.]

La discussion est ouverte du l'amendement de l'article 57.

Art. 57

Art. 57 Congés payés pour des occasions particulières

Sous réserve d'abus de droit, le collaborateur bénéficie des congés payés suivants, sans en devoir compensation :

- o ~~4 jours~~ **6 jours**
- a. ~~En cas de mariage du collaborateur,~~
En cas de décès du conjoint ou d'un enfant ;
- o **4 jours**
En cas de mariage du collaborateur ;
- o 3 jours



- a. En cas de décès du père ou de la mère,
- b. En cas de décès d'un autre parent vivant dans le ménage du collaborateur,
- c. En cas de naissance d'un enfant pour le père ou le conjoint de la mère, ***hors congé paternité*** ;
- o ***1 jour-2 jours***
 - a. En cas de décès d'un frère, d'une sœur, de grands-parents, de petits-enfants, d'un oncle ou d'une tante du collaborateur ou de son conjoint, de son partenaire enregistré ou de son partenaire faisant ménage commun avec lui,
 - b. En cas de déménagement.
- o ***½ jour***

En cas d'ensevelissement d'un autre membre du personnel ;

Si l'évènement ouvrant le droit au congé survient pendant les vacances, aucun congé n'est accordé au collaborateur, sous réserve de l'hypothèse du décès, selon appréciation de la Municipalité.

- o Le temps nécessaire
 - a. En cas d'alarme, pour le service de défense contre l'incendie et de secours, ***pour le service du-de sauvetage du lac et/ou pour*** la protection civile ;
 - b. ***Pour les activités syndicales officielles, mais au maximum 3 jours par année civile.***

M. Bernard Schär, Municipal

La proposition municipale des statuts, discutés, présentés à nos collaboratrices et collaborateurs est une bonne proposition et ils l'ont acceptée aussi telle quelle.

Si l'amendement sur l'article 57 ne représente pas, en terme financier, un effort considérable pour les comptes de la commune, en revanche cela va peser sur les collaboratrices et collaborateurs en termes d'organisation des services. Ce n'est pas parce que nous avons donné 3 jours de congé supplémentaires, 1 demi-jour par ci, par-là, que nous allons engager quelqu'un pour effectuer le travail.

Ce travail va retomber sur les collègues du service, qui sont déjà malades en moyenne 12 jours par année comme nous l'avons entendu.

Je vous recommande de refuser cet amendement.

M. François Rittmeyer (VG)

Je n'ai pas envie d'être rabat joie, mais j'ai perdu un enfant aux Monts-de-Corsier, je vois 4 jours, c'est nul.

Mme Jocelyne Henry Baudois (VG)

Je suis touchée par ce sujet concernant le décès d'un conjoint, car nous avons des amis très très proches, dont la femme est décédée dimanche soir, l'enterrement était le vendredi, essayez de vous mettre à la place du conjoint. Il doit travailler le lundi, il rencontre les pompes funèbres le mardi, avec l'enterrement le vendredi cela fait déjà deux jours de congé, après il doit faire de la paperasse, de l'administratif et entre deux il devra travailler un jour, je vous demande qui le fait ? Personne, il devra être remplacé parce qu'il aura un certificat médical pour ne pas aller travailler. L'argument indiquant que les collaborateurs vont être débordés ne tient pas la route, essayez de vous imaginer la situation, je ne parlerai pas de l'enfant, car c'est encore pire.

Mme Monica Engheben (C)

Je souhaite, dans la conversation, ne pas confondre un congé pour régler les affaires administratives liées à un deuil et la période de deuil. Les discussions sont en train de partir dans cette direction, la période de deuil est d'un minimum de 12 mois, nous ne pouvons pas inscrire dans un règlement qu'il faut 12 mois, ce n'est pas possible. Nous sommes des êtres humains, oui nous avons le droit à 3 ou 4 jours, nous avons aussi des jours de vacances, des heures supplémentaires, des certificats maladie et tout un attirail qui est à disposition.



Après, dans cet article, il n'y a pas uniquement cette disposition, il y en a d'autres. Pourquoi avoir congé pour une tante avec laquelle nous n'avions aucun lien et pourquoi le cher ami avec lequel nous avons passé toute notre enfance et qui est décédé n'est pas mentionné dans le règlement ? Nous ne pouvons pas tout couvrir, nous ne pouvons pas avoir une assurance pour tout, il faut aussi prendre sur nous.

Mme Jocelyne Henry Baudois (VG)

Je relève juste la tante avec laquelle nous n'avons pas de lien, c'est marqué « *dans le ménage du collaborateur* », quand la personne, le parent vit dans le ménage du collaborateur, j'ose espérer que nous avons quand même un lien avec !

M. Cédric Desmet, Municipal

C'est le partenaire enregistré qui fait ménage commun.

Mme Jocelyne Henry Baudois (VG)

En cas de décès d'un autre parent.

M. Cédric Desmet, Municipal

En cas de décès d'une sœur, d'un frère, de grand-parent, de petit-enfant, d'une tante, d'un oncle, d'un collaborateur ou de son conjoint. Il y a droit à deux jours pour tous ces cas-là.

M. Florian Amstutz (C)

C'est un sujet qui est tellement émotionnel, il n'y a pas assez de jours de congé pour la perte d'un enfant, nous l'avons dit. L'important, c'est surtout ses collègues, qu'ils soient là, l'important c'est la culture d'entreprise. Vous pouvez donner tous les jours que vous voulez cela ne va absolument rien changer. Je pense que si tout le monde donne deux, trois jours, ou plus, ce n'est pas cela qui fera la différence. Encore une fois pour la perte d'un enfant il faudrait donner une année pour que cela ait un impact. Il y a d'autres systèmes qui sont disponibles, comme les arrêts maladie et Dieu sait que j'ai pu voir des collaborateurs partir 6 mois, 1 année en absence, cela ne va rien changer. Je dirai que c'est plutôt le comportement de la direction et des collègues par rapport aux personnes endeuillées qui fera la différence.

M. Yvo Piazza (VG)

Je réagis par rapport à ce qui a été dit, il faut différencier la période du deuil de la période qui la suit.

J'ai moi-même perdu mon père quand j'étais enseignant dans le privé, à ce moment-là on m'a dit « *prend les jours que tu veux* », car ils ont bien compris qu'il faut s'occuper de l'enterrement, d'avertir les proches, de s'occuper des pompes funèbres, plus pleins d'autres détails et nous n'avons plus la tête au travail, ce n'est pas possible. Quand il s'agit vraiment d'un proche, l'administratif c'est quelque chose de monstrueux. Il n'est pas possible entre l'enterrement et d'autres rendez-vous, de vite aller au travail et cela tout le monde l'a compris, même dans une entreprise que nous pourrions dire de droite, même là ils m'ont donné ma semaine et ils se sont débrouillés.

M. Régis Duchesne (VG)

Je voulais renforcer le point qui vient tout juste d'être discuté, quand j'ai perdu mon enfant j'étais dans une entreprise américaine, mon chef m'a dit qu'il n'aurait pas besoin de me voir dans les deux prochaines semaines. Il n'y avait rien d'écrit dans le règlement, mais je pense que les gens sont capables de s'adapter dans ce genre de circonstance. Je pense qu'il est important de réaliser que ce qui est fixé ce sont des minimums, c'est ce que sera obligé d'appliquer la commune dans ce cas-là, mais il n'y a pas de maximum, c'est en fonction de l'état de santé des gens, de l'état d'esprit, savoir si l'employeur sera capable de travailler ou non, les gens sont humains et cela se fera au cas par cas. Ce qui est important, c'est de déterminer ce que nous voulons fixer au minimum.



M. le Président

Je pense que nous avons fait le tour de la question au niveau des arguments et je propose de passer au vote de l'amendement.

Que celles et ceux qui sont en faveur de l'amendement de l'art. 57 le fassent savoir par un lever de main.

VOTE

Amendement Art. 57 de la commission ad hoc

L'amendement est accepté par 24 OUI, 20 NON et 4 abstentions.

Mme Arianne Rouge, Syndique

À l'article un demi-jour, en cas d'ensevelissement d'un autre membre du personnel, puisque vous avez accepté cet amendement, la Municipalité préférerait qu'il soit écrit « *en cas de décès d'un autre membre du personnel* », car l'ensevelissement signifie le fait d'enterrer la personne et ce n'est peut-être pas la situation qui sera rencontrée. Nous gardons l'amendement tel que voté, mais en modifiant simplement ce point par « *en cas de décès d'un autre membre du personnel* ». Ce qui a été voté ne change pas, c'est juste le terme qui devrait être modifié.

M. Artur Decurtins (A)

Quand nous en avons parlé en commission, nous nous sommes posé la question de décès ou d'ensevelissement, ce n'est pas la même chose, le décès vise tous les cas dans lesquels une personne passe de vie à trépas, alors que l'ensevelissement c'est vraiment la cérémonie, l'idée étant de permettre aux employés du personnel communal de se rendre à cette cérémonie.

M. Bernard Schär, Municipal

Il s'agit juste de précision dans les mots, plutôt « *qu'ensevelissement* », car il existe plein d'autres formules, je propose « *service funèbre* », cela a été mentionné tout à l'heure dans la discussion, à partir du moment où il y a une cérémonie funéraire, quelque chose qui s'organise. Vous avez accepté cet amendement pour que nos collaborateurs puissent avoir un demi-jour pour participer à cette célébration. Nous ne voulons pas trahir votre acceptation, mais la rendre pratique dans tous les cas de figure. C'est une question de vocabulaire, faites-nous confiance, laissez-nous changer le mot avec ce qui nous paraîtra le plus adéquat, plutôt qu'ensevelissement qui est trop réducteur.

M. le Président

Pour la forme, est-ce que quelqu'un s'oppose à ce que soit noté service funèbre ?

Le conseil demande qu'il soit noté « cérémonie funèbre » pour remplacer « ensevelissement ».

Amendement art. 58 :

Art. 58 Congé de maternité

1En cas de grossesse, la Municipalité accorde, sur la base d'un certificat médical, un congé de maternité de 4 mois pendant la période comprise entre deux semaines avant et 4 mois après l'accouchement, sans interruption.~~de 20 semaines, qui peuvent être prises - sans interruption - dans le cadre temporel qui commence 2 semaines avant l'accouchement et qui se termine 20 semaines après l'accouchement, sans interruption. Une absence durant cette période est présumée faire partie du congé de maternité, et sera en principe imputée sur le congé de maternité.~~

2Le congé de maternité est compté comme temps de service et rétribué. Les allocations prévues par la LAPG ou d'éventuelles allocations cantonales de maternité sont acquises à l'employeur à concurrence du salaire versé.

~~3Toute absence pendant la période comprise entre 2 semaines avant et 4 mois après l'accouchement est en principe imputée sur le congé de maternité. (disposition supprimée)~~



La collaboratrice dont le contrat n'a pas été dénoncé, et dont le nouveau-né est hospitalisé pour deux semaines au moins conformément à l'art. 16c al. 3 LAPG, bénéficiera d'un congé de maternité payé prolongé si elle remplit les conditions de l'allocation de maternité.

Le congé de maternité de 4 mois **20 semaines** n'est pas accordé lorsque les conditions de l'art. 16b LAPG ne sont pas remplies. La collaboratrice empêchée de par la loi de travailler pendant les 8 semaines suivant l'accouchement pourra présenter une demande de compensation financière partielle.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Cédric Desmet, Municipal

Si vous deviez accepter cet amendement, il me semble en lisant « *dans le cadre temporel qui commence deux semaines avant l'accouchement et qui se termine 20 semaines...* » qu'il faudrait indiquer dans ce cas-là, qui commence « *au plus tôt deux semaines avant et qui se termine au plus tard 20 semaines après* », sinon vous arriverez à 22 semaines et pas à 20 semaines.

Mme Anne Volet (A)

Par rapport à ce qui vient d'être dit, concernant le cas de grossesse et d'accouchement, une femme qui est apte à travailler à 100% et qui ne souhaite pas être à l'assurance maladie, peut demander à être arrêtée 2 semaines sans passer par l'assurance maladie et être prise en charge pour ces 2 semaines avant son accouchement, par la commune. Cela voudrait dire que 2 semaines avant son accouchement, jusqu'à 18 semaines seulement après, cela fera les 20 semaines.

M. Cédric Desmet, Municipal

Le but d'ajouter « au plus tôt » et « au plus tard », permet de faire 20 semaines pendant cette période. Actuellement il est écrit que cela fini 20 semaines après l'accouchement.

Mme Anne Volet (A)

C'est entre moins 2 semaines et 20 semaines, mais si elle décide qu'elle est en congé maladie jusqu'à l'accouchement, elle aura du premier jour de son accouchement pendant 20 semaines, si elle décide de ne pas passer par l'assurance maladie, à ce moment-là elle peut prendre ses deux dernières semaines d'arrêt qui seront payées par la commune au lieu de l'assurance maladie et jusqu'à 18 semaines après.

Mme Jocelyne Henry Baudois (VG)

Je n'ai pas compris la différence et je souhaite que l'on reformule parce que pour moi c'est 2 semaines si elle veut s'arrêter et sans passer par l'assurance maladie, déjà que nous nous plaignons que c'est trop cher, nous n'allons pas encore faire payer l'assurance maladie, et plus 20 semaines après.

M. Cédric Desmet, Municipal

Non parce que c'est 20 semaines au total.

M. Tiago Ribeiro (VG)

La Municipalité a raison, si nous voulons nous conformer à ce qui est proposé ici avec ces 20 semaines, comme l'a dit Mme Volet, nous devrions avoir dans la formulation, si nous nous en tenons à l'art 58, al. 1, à la troisième ligne « *dans le cadre temporel qui commence 2 semaines avant l'accouchement et qui se termine au plus tard 20 semaines après l'accouchement* »

M. Cédric Desmet, Municipal

Il faut aussi mettre « au plus tôt » car il ne s'agit pas d'une obligation.



M. Tiago Ribeiro (VG)

Il s'agit d'un cadre temporel, cela sous-entend que c'est la personne qui gère, mais pour moi en ajoutant « au plus tard », nous respectons la nature de l'amendement.

M. le Président relit l'amendement complet avec la modification de la Municipalité.

Amendement définitif

Art. 58 Congé de maternité

1 En cas de grossesse, la Municipalité accorde, sur la base d'un certificat médical, un congé de maternité de 4 mois pendant la période comprise entre deux semaines avant et 4 mois après l'accouchement, sans interruption. ~~de 20 semaines, qui peuvent être prises - sans interruption - dans le cadre temporel qui commence au plus tôt 2 semaines avant l'accouchement et qui se termine au plus tard 20 semaines après l'accouchement, sans interruption. Une absence durant cette période est présumée faire partie du congé de maternité, et sera en principe imputée sur le congé de maternité.~~

2 Le congé de maternité est compté comme temps de service et rétribué. Les allocations prévues par la LAPG ou d'éventuelles allocations cantonales de maternité sont acquises à l'employeur à concurrence du salaire versé.

~~Toute absence pendant la période comprise entre 2 semaines avant et 4 mois après l'accouchement est en principe imputée sur le congé de maternité. (disposition supprimée)~~

La collaboratrice dont le contrat n'a pas été dénoncé, et dont le nouveau-né est hospitalisé pour deux semaines au moins conformément à l'art. 16c al. 3 LAPG, bénéficiera d'un congé de maternité payé prolongé si elle remplit les conditions de l'allocation de maternité.

4 Le congé de maternité de 4 mois **20 semaines** n'est pas accordé lorsque les conditions de l'art. 16b LAPG ne sont pas remplies. La collaboratrice empêchée de par la loi de travailler pendant les 8 semaines suivant l'accouchement pourra présenter une demande de compensation financière partielle.

M. Benjamin Bigler (VG)

Sauf erreur une femme allaitante a le droit d'avoir un mois de congé supplémentaire par rapport à la loi fédérale, ma femme a eu le droit à un mois supplémentaire à la suite des deux accouchements parce qu'elle était allaitante, ma question est comment cela se passe avec un règlement communal ?

Mme Anne Volet (A)

Actuellement la loi fédérale en vigueur autorise 14 semaines de congé maternité payées à 80% pour toutes les femmes, c'est la loi. Tout ce qui est en plus, les congés d'allaitement et autres congés supplémentaires c'est selon l'employeur et son bon vouloir.

M. Artur Decurtins (A)

Petite précision pour répondre à votre question, il faut distinguer le droit à un paiement et le droit au temps pour l'allaitement. Parce qu'effectivement, une femme allaitante a le droit de prendre le temps pour allaiter, c'est ce qui est prévu dans la loi sur le travail. Le droit d'être payée pendant ce temps-là c'est une autre question.

VOTE Amendement article 58

L'amendement est accepté par 32 OUI, 9 NON, 6 abstentions.

Amendement Art. 59

Art. 59 Congé de paternité

1 Un congé de paternité payé de **10-20** jours ouvrables, donnant droit à **14-28** indemnités journalières, est accordé au collaborateur qui remplit les conditions des art. 16i et 16j LAPG. Ce congé peut être pris par journées séparées et doit être exercé dans les 6 mois dès la naissance de l'enfant.



2Le père ou le/la conjoint/conjointe de la mère bénéficiera d'un congé non payé de **10 20** jours ouvrables s'il ne remplit pas les conditions des art. 16 i et 16 j LAPG.

3Les jours de congé de paternité au sens de l'art. 329g CO ne comptent pas dans les absences donnant lieu à réduction des vacances.

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

VOTE Amendement article 59

L'amendement est accepté par 31 OUI, 14 NON, 2 abstentions

Art. 66

Art. 66 Assurance et rémunération en cas d'accident et de maladie professionnelle

1 inchangé

2Tout collaborateur engagé moins de 8 heures par semaine n'est pas assuré contre les accidents non professionnels ; il lui incombe de se procurer cette couverture.

Il incombe à tout collaborateur qui n'est pas assuré contre les accidents non professionnels (art.7 al. 2 LAA) de se procurer lui-même cette couverture d'assurance : actuellement cela concerne les collaborateurs engagés moins de 8 heures par semaines (art. 13 OLAA).

3 inchangé

4 inchangé

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

VOTE Amendement article 66

L'amendement est accepté par 35 OUI, 8 NON, 5 abstentions

M. le Président

Nous allons maintenant procéder au vote global, à savoir le préavis modifié par les amendements validés précédemment.

Il est à rappeler que les amendements validés par le Conseil impliqueront un nouveau contrôle par le Canton.

J'ouvre une dernière fois la discussion sur le préavis amendé, il n'y a pas de demande de parole, la discussion est close.

M. le Président indique que le Conseil va voter les conclusions du préavis avec tous les amendements qui ont été acceptés par le Conseil.

VOTE des conclusions :

En conclusion, nous vous prions par conséquent, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSIER-SUR-VEVEY DECIDE

Vu le préavis municipal no 10/2024 relatif à la révision du statut du personnel communal,

Oui le rapport de la Commission ad hoc chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- D'approuver le nouveau statut du personnel communal tel qu'amendé ;
- De fixer son entrée en vigueur dès son approbation par la Cheffe du Département cantonal compétent, mais au plus tôt le 1er janvier 2025.

Le préavis municipal no 10/2024 est accepté à la majorité (43 OUI, 3 NON, 2 abstentions).



M. le Président indique qu'à titre personnel, il se réjouit de ce nouveau règlement qui est moderne, social et attractif.

11. Préavis no 11/2024 : demande de crédit pour la réfection du trottoir en estacade et du mur de soutènement à la route de Châtel-St-Denis, entre le sentier du Mont et la sortie de localité côté Chardonne

M. le Président

La parole est donnée à M. Patrick Groux, rapporteur de la commission des finances pour lecture des conclusions du rapport.

La parole est donnée à Mme Carvi Stucki, rapporteuse de la commission ad hoc pour lecture des conclusions du rapport.

La discussion est ouverte.

M. François Rittmeyer (VG)

J'ai une question pour la Municipalité, que désire-t-elle faire du vœu de la commission ad hoc concernant la couverture de ce mur.

M. Michel Ceppi, Municipal

Pour l'instant nous n'avons pas regardé pour végétaliser ce type de mur, car c'est compliqué, quand il faudra le rénover dans quelques années il ne sera pas possible de voir l'état du mur et il faudrait mettre en place toute une structure en avant pour pouvoir faire pousser de la végétalisation. Ce mur est assez haut, nous avions regardé pour le mur qui se trouve au dessus du chemin des Novalles, mais ce dernier était trop haut pour pouvoir mettre quelque chose en place afin que la végétalisation puisse pousser correctement. Ce n'était pas judicieux et comme il s'agit d'une parcelle privée, il faut regarder avec le propriétaire pour les travaux. S'il y a une possibilité de faire quelque chose nous regarderons, mais ce n'est pas judicieux sur des hauteurs pareilles.

Mme Jocelyne Henry Baudois (VG)

Je me demande s'il n'y a pas une opportunité de le faire peindre par les élèves, comme cela a été fait au parc du sport à Corsier, parce que je trouve qu'il s'agit d'une bonne opportunité pour les élèves de donner libre cours à leur créativité, en étant coachés par les professeurs de dessin.

M. Michel Ceppi, Municipal

J'avais fait une demande pour faire une fresque, le coût était de CHF 50'000.-, j'ai abandonné l'idée car un prix pareil pour une fresque paraissait surfaite. Ces murs sont prévus pour marquer le territoire de Lavaux et ils ont une couleur grise pour pouvoir donner une structure horizontale sur le paysage. Nous devons nous y tenir car le Canton impose de mettre des couleurs grises, nous n'avons pas le choix sur la couleur, car le patrimoine veut que nous gardions cette ligne grise.

J'ai demandé aux écoles de venir faire des peintures sur les murs du passage sous route, mais personne n'est venu ou n'était intéressé à le faire.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close et nous pouvons procéder au vote.

VOTE des conclusions :

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSIER-SUR-VEVEY



vu le présent préavis

ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission chargée de son étude décide

DECIDE

- a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux mentionnés dans le présent préavis (réfection du trottoir en estacade et du mur de soutènement à la route de Châtel-St-Denis) pour un montant total de CHF 172'000.00 ;
- b) de financer cette dépense par la trésorerie courante et par recours à un emprunt, si nécessaire, à hauteur de CHF 172'000.00 et d'assumer les charges financières y relatives;
- c) de prélever dans la « Réserve pour investissements future » figurant au Bilan la somme de CHF 172'000.00 afin de couvrir la dépense en question.

Le préavis municipal no 11/2024 est accepté à l'unanimité.

12. Préavis no 12/2024 : demande de crédit pour la prise en charge financière des mesures de sécurisation mises en œuvre suite à l'éboulement du 2 février 2024 à Fenil

M. le Président

La parole est donnée à M. Patrick Groux, rapporteur de la commission des finances pour lecture des conclusions du rapport.

M. Roch Genoud (A)

J'ai une petite question, avons-nous une garantie sur la stabilité du rocher qui se trouve en bordure de route, moi il me fait un peu souci et s'il part, il sera sur le trottoir ou sur la route.

M. Michel Ceppi, Municipal

L'OFROU veut l'enlever car ils veulent faire une réfection sous le tablier, réparer ce qui a été cassé et pour mettre un échafaudage le rocher gêne.

M. François Rittmeyer (VG)

Ma question n'est pas tellement d'ordre financier, mais plutôt d'ordre sécuritaire : Comment est-ce possible qu'un éboulement d'une telle ampleur nous ait simplement surpris ? Est-ce quaucun contrôle de cette barrière rocheuse surplombant deux routes n'a été régulièrement effectué ?

A l'heure du réchauffement climatique et des augmentations en fréquence et en force des catastrophes naturelles, ne faudrait-il pas investir plus en avant dans le contrôle de notre territoire ? Je pense que notre santé et notre sécurité valent bien cela.

Avec mes remerciements pour votre attention

M. le Président

Merci Monsieur Rittmeyer, mais je pense que nous nous écartons du préavis et que cette question devrait être posé sous le point divers pour permettre d'ouvrir une discussion plus grande que dans le cadre de ce préavis.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

VOTE des conclusions :

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSIER-SUR-VEVEY



vu le présent préavis
ouï le rapport de la Commission des finances chargée de son étude

DÉCIDE

- a) d'autoriser la Municipalité à engager la somme de CHF 360'000.00 correspondant à la part communale déterminée à ce jour dans le cadre des travaux de sécurisation mis en œuvre à la suite de l'éboulement du 2 février 2024 à Fenil et de la remise en état du secteur;
- b) de financer cette dépense par la trésorerie courante et par recours à un emprunt, si nécessaire, à hauteur de CHF 360'000.00 et d'assumer les charges financières y relatives;
- c) de solliciter les subventions cantonales prévues dans ce genre de situation et de les porter en déduction de la dépense en question ;
- d) de laisser à la Municipalité la liberté de gérer et négocier, au mieux des intérêts communaux et en tenant compte objectivement de la situation, la participation des propriétaires privés concernés dans le périmètre de l'éboulement ;
- e) de prélever dans la « Réserve pour investissements future » figurant au Bilan la somme de CHF 100'000.00 afin de couvrir la part à charge de la commune.

Le préavis municipal no 12/2024 est accepté à l'unanimité.

13. Motions, postulats et projets rédigés

Aucun dépôt

14. Interpellations

M. le Président

Nous passons maintenant aux 3 interpellations.

Pour rappel, toute réponse Municipale – immédiate ou différée - peut faire ensuite, de la part de l'auteur-e de l'interpellation ou de tout membre du conseil l'objet d'une résolution, soit une déclaration à l'attention de la Municipalité sans injonction, donc et sans d'effet contraignant. Cette résolution doit alors être validée par un vote du conseil.

Normalement si nous recevons les dépôts suffisamment rapidement, nous pouvons partir du principe que tous les conseillers ont pu les lire, mais étant donné que les trois interpellations sont arrivées tardivement, je vais demander à chacun de leur auteur d'en faire lecture tour à tour.

a. Interpellation de Mme Manuela Marquis pour La Gauche/Les Verts, intitulée « Interpellation sur les violences domestiques » annexe 5

La Municipalité souhaite-t-elle répondre immédiatement ou ultérieurement ?

Mme Arianne Rouge, Syndique

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez à ce thème et pour la pertinence de vos questions, vu le délai très court du dépôt de votre interpellation, il ne nous a pas été possible de préparer une réponse circonstanciée, nous vous la donnerons plus tard.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

b. Interpellation de M. Nicolas Luyet pour l'Alliance, intitulée « Contrôle et entretien des sentiers pédestres de la commune » (annexe 6)

La discussion est ouverte.



M. Michel Ceppi, Municipal

Nous avons constaté les dégâts, c'était dans le pipeline de la voirie pour aller faire des réparations, mais nous avons des dégâts un peu partout, nous recevons des demandes faites par le Conseil, des associations, etc, mais nous faisons ce que nous pouvons.

Nous allons le réparer, pour les chemins communaux, ils sont entretenus régulièrement, les employés y passent régulièrement et débroussaillent selon un tournus, mais ils ne peuvent pas être partout à la fois.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président

L'auteur-e de l'interpellation ou tout membre du conseil souhaite-il proposer à l'assemblée l'adoption d'une résolution ?

Il n'y a pas de proposition de résolution. Le sujet est clos.

c. Interpellation de M. Florian Volet pour l'Alliance, intitulée « : Futures salles de sport et consultation des clubs sportifs » annexe 7

M. le Président

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

La Municipalité souhaite-t-elle répondre immédiatement ou ultérieurement ?

M. Cédric Desmet, Municipal

Pour répondre à vos différentes questions, en tant que Municipal en charge des sports et du projets de l'extension du collège, des rencontres informelles ont déjà eu lieu avec quelques clubs qui occupent les salles de sport actuellement. C'est pour cela que la salle qui était une salle double qui s'appelle VD5 et devenue une salle VD5+. Selon les normes cantonales cette salle VD5+ va nous permettre d'accueillir plus de sports différents, ce qui n'est actuellement pas possible sur notre commune. Il y aura des gradins amovibles, ce qui n'est pas possible dans une VD5 qui serait trop étroite.

Cette taille supérieure est une demande de nos clubs pour pouvoir accueillir des compétitions de taille moyenne.

Dans le mandat d'étude parallèle nous demandons aussi un atrium pour qu'il puisse y avoir des apéritifs ou des verrées proposées dans le cadre des concours par exemple, c'est aussi une demande de nos clubs.

Au niveau des communes de la Riviera, nous travaillons actuellement via le fonds intercommunal du sport sur un inventaire complet de tous les équipements sportifs qui sont sur la Riviera. En tenant compte des projets de chaque commune pour pouvoir travailler ensemble et pas seulement avec les 4 communes du cercle, mais avec les 9 communes de la Riviera.

Nous avons une approche de plus en plus commune sur les besoins, pour savoir comment répartir les clubs, selon leur besoin en salle simple, salle double ou salle triple pour éviter qu'un sport qui pourrait se dérouler dans une salle simple, n'utilise une salle triple. Nous essayons de travailler ensemble au mieux pour cela.

Je pense avoir répondu aux trois questions.

M. le Président

L'auteur-e de l'interpellation ou tout membre du conseil souhaite-il proposer à l'assemblée l'adoption d'une résolution ?

Il n'y a pas de proposition de résolution. Le sujet est clos.

Je remercie la Municipalité pour ses réponses, au vu des délais, et je rappelle aux conseillers, pour la qualité des échanges, de déposer leurs textes le plus rapidement possible pour qu'une réponse puisse être donnée directement lors de la séance du Conseil.



M. Nicolas Luyet (A)

Concernant votre demande, nous avons reçu les communications municipales le 18 septembre, comme les interpellations sont parfois issues des communications, il aurait été complexe de déposer le texte avant les communications.

M. le Président, vous avez raison, mon propos concerne les interpellations qui sont prévisibles.

15. Vœux, questions, divers et propositions individuelles

M. le Président

Afin d'éviter la dispersion des sujets, je rappelle qu'un nouveau sujet n'est abordé qu'après la clôture du précédent. La parole est à qui veut la prendre

M. Patrick Groux (C)

Premièrement, pour les salles de gym, je ne sais pas si vous avez suivi l'actualité, le Conseil d'Etat va sûrement proposer un contreprojet au pourcentage du sport que je vous avais demandé de signer à l'époque. En proposant à peu près 85 millions à la place de 7 ou 8 millions, l'augmentation est très conséquente et concernera en particulier les salles de gym, je pense que cela tombera au bon moment pour la construction de notre collège. Le comité d'initiative attend les propositions finales du Conseil d'Etat pour décider de la retirer ou pas.

Deuxièmement, je remercie M. Schär pour ses retours concernant mes questions sur les coûts électrique de la commune. En son temps, j'avais écrit personnellement à la Romande Energie pour me plaindre des augmentations ; il m'avait été répondu que je pouvais m'adresser à la Municipalité qui touche des dividendes et peut ainsi les reverser. Nous touchons un peu plus de CHF 6'000.- de dividendes et le coût de notre consommation a augmenté en 2022 de CHF 25'000.- et en 2023 de CHF 23'000.-, compensés par nos efforts et investissements, nous arrivons finalement à un quasi statu quo. La Romande va proposer 4% de baisse l'année prochaine, alors qu'elle nous avait augmenté de 50% (100% sur l'énergie) pendant la problématique de l'Ukraine. C'est une des entreprises fournisseurs d'électricité qui offrira le moins de baisse à ses clients après avoir été celle qui augmentait le plus. Je demande à ce que tout un chacun continue à faire pression quand il le peut par courrier, mails et à la Municipalité de continuer en tant qu'actionnaire à dire son désaccord.

M. Cédric Desmet, Municipal

Pour réagir à votre remarque sur l'initiative 1% pour le sport vaudois, pour avoir participé au groupe de travail qui a permis de rédiger ce contre-projet, la salle VD5+ pourra obtenir des subventions de la part du Canton. J'ai pu en discuter avec le chef du service des sports, nous parlons de 25% de subvention cantonale ce qui est très conséquent et si nous arrivons à avoir des accords d'utilisation et de subventionnement des autres communes du Cercle, nous pourrions espérer jusqu'à 30% de subvention. Avant ce contre-projet, uniquement les salles triples avec gradin touchaient jusqu'à 5 et 10% de subvention. Il y a un énorme pas en avant en espérant que le Grand Conseil vote le budget en lien avec le contre-projet, sinon nous verrons comment cela se poursuit.

Mme Françoise Cork Levet (VG)

Je souhaite parler du parage des vélos sur le territoire communal.

Les possibilités de parage des vélos sur notre territoire ne sont pas suffisantes.

Actuellement, il n'y a que trois arceaux à la place du Temple, quelques-uns à La Chaux et quelques-uns au musée Chaplin.

C'est triste de voir des vélos à terre ou attaché à un rare poteau quand il y a une manifestation particulièrement au parc Chaplin, nous parlons de plus en plus des véhicules électriques qui sont de plus en plus utilisés et très coûteux.



Dans notre Commune les cyclistes ont besoin de points d'ancrage :

- un peu partout
- en nombre suffisant
- proches des lieux à concentration publique, comme la place Temple, le parc Chaplin, la chapelle des Monts-de-Corsier ou l'hôpital de Nant.

Il en faudrait aussi aux principaux arrêts de bus, nous avons vu à la Chaux c'est une satisfaction mais - pour ceux qui viennent en vélo pour prendre le bus – cela serait aussi utile au terminal du bus 212. Les cyclistes de notre Commune ont besoin de points d'ancrages, mais également de places couvertes de manière à protéger ces véhicules.

Pour le village, à la rue Centrale, il serait utile d'avoir des places couvertes et sécurisées, louées avec accès par clé ou badge, pour les habitants qui n'ont pas la possibilité de mettre leur vélo en sécurité chez eux.

Certes cela supprimera quelques places de parc de voiture, mais cela est nécessaire et pas seulement pour favoriser la mobilité douce.

La Municipalité pourrait-elle envisager de donner mandat à un bureau pour étudier les besoins et les emplacements nécessaires avant de procéder à la construction de ces parcs ?

Serait-il possible d'avoir une étude sur ce sujet pour la commune entière ? J'apprécierai d'avoir une réponse avant la fin de l'année.

M. Michel Ceppi, Municipal

Il y avait une demande sur la montée de Châtel pour des supports à vélo aux arrêts de bus, j'ai réfléchi à quelques endroits, l'Hautigny où j'habite, mais je ne vais pas faire 20 mètres à vélo pour le mettre au bord de la route afin de prendre le bus.

La Chaux semblait être le meilleur endroit, car il y a vraiment un centre névralgique des bus. Nous avons mis des supports, j'ai pris un vélo à la déchetterie afin de l'attacher pour montrer aux gens qu'il s'agit de support à vélo, mais je n'en ai vu qu'un depuis que les supports sont en place. J'ai l'intention de mettre des supports à vélo dans le village, une étude est en cours aux alentours du parc Chaplin, à la place du temple, au village et sur la ligne du bus qui monte à Châtel. Je pensais que l'emplacement de la Chaux était le plus adéquat, mais même sur une place névralgique, ce n'est pas du tout utilisé, c'est un peu dommage.

Mme Martine Meier (C)

Quelques mots au sujet du projet Corsier 2035, vous avez été informé de ce projet interpartis lancé par la Concorde en juin, vous avez tous reçu un mail d'information avec le concept. Je vous rappelle que l'agenda qui mène aux élections en hiver 2026, dès l'automne prochain, dans une année, nous serons déjà tous à la recherche de nouveaux membres pour nos listes du Conseil communal.

Le projet 2035 est planifié pour mars 2025 et devrait beaucoup nous faciliter la tâche. Il nous permettrait de déjà préparer le terrain ensemble en créant un évènement positif et constructif. Nous avons déjà un bon groupe motivé, avec une charge de travail individuelle bien répartie au sein de la Concorde, cependant nous n'irons de l'avant que si ce projet transcende la Concorde et devient citoyen. C'est pourquoi nous avons besoin que les autres groupes et éventuellement des citoyens soient partie prenante pour préparer cette journée.

Pour dire les choses clairement, encore personne de l'Alliance et de la gauche ne s'est annoncé. Vous allez recevoir un mail qui vous permet de revoir le concept au cas où il aurait passé inaperçu, d'indiquer votre intérêt et de vous inscrire pour participer et une rencontre sera organisée pour former un comité d'organisation. Les citoyennes et citoyens de Corsier seront informés via le Corsiéran ou par un tout ménage.

Je vous rappelle que comme ce projet est interpartis il pourra recevoir le soutien financier du Conseil Municipal, ce qui permettra une communication largement diffusée.

Cet effort commun sera profitable à tous et sera peut-être aussi porteur d'idées innovatrices et constructives, pour être utilisé lors de la prochaine législature, alors faisons cet effort ensemble, merci.



M. Tiago Ribeiro (VG)

Je voulais remercier la Municipalité pour le rendu final de la pinte du Châtelard, les tenanciers, par ailleurs très sympathiques, m'ont fait visiter les lieux, après un très bon repas sur place, le terme très bon repas reste subjectif évidemment, mais nous avons passé un très bon moment. Ils sont très contents de ce qui a été mis à leur disposition et les échos que j'ai eu par des proches qui s'y sont rendus sont extrêmement positifs. Bravo pour cette démarche et le choix qui a été fait, en tout cas de mon point de vue.

Je me permets juste une question ou une demande, la commission ad hoc qui s'était penchée sur la réfection des toilettes qui se trouvent au parc Chaplin avait demandé une table à langer, a quoi cela en est-il ?

La Municipalité confirme que la table à langer est commandée.

M. Olivier Schorer (VG)

Cela concerne l'éclairage public, en début de législature, un tronçon de la route de Fenil a vu son éclairage public éteint à titre d'essai, si je me souviens bien, et plus récemment plusieurs chemins aux Monts-de-Corsier ont vu leur éclairage public supprimé. Est-ce que l'essai sur la route de Fenil va être maintenu ? Y aura-t-il d'autres chemins sur lesquels l'éclairage public va être supprimé ? De manière générale, quelle est la stratégie communale concernant l'éclairage public ?

Mme Arianne Rouge, Syndique

M. Kaelin est en charge de ce sujet, mais je vais tenter de vous répondre. La route de Fenil est définitivement éteinte car l'essai a été concluant. Je pense que les lampadaires ont déjà été retirés.

M. Liniger confirme que les lampadaires éteints ne sont plus là.

Nous procédons par étapes : nous avons d'abord commencé par éteindre certains points d'éclairage. La prochaine étape consistera à renouveler ou transformer les lampadaires obsolètes. Les anciennes générations de lampadaires ont été retirées et certains seront remplacés, car ils sont situés à des emplacements stratégiques.

Mme Jocelyne Henry Baudois (VG)

Je souhaite savoir pourquoi, en passant vers le musée Chaplin il fait nuit, et juste après le virage tout d'un coup c'est pleins feux, est-ce qu'il s'agit d'une demande de Merck d'avoir autant de lumière ? Est-ce que nous faisons des concessions pour cette entreprise qui paie beaucoup d'impôt ? Parce que la multiplication des éclairages est spectaculaire.

Mme Arianne Rouge, Syndique

C'est une problématique différente de celle concernant la première partie de la route. Je pense qu'il serait préférable que M. Kaelin prépare une réponse écrite pour la séance du mois d'octobre. Je préfère ne pas répondre en son nom, car d'autres enjeux sont en jeu, notamment autour du rond-point devant les locaux de Merck, ainsi que d'autres sorties et flux de circulation, distincts de ceux situés près du musée.

M. Hervé Liniger, Municipal

Il y a encore un autre aspect, c'est que le site de Merck est sous surveillance vidéo permanente, même si nous voulions éteindre les lampadaires bordant la route, ils ont leur propre source lumineuse proche des bâtiments. Des caméras encerclent tout le périmètre du site et si tout est éteint, cela ne fonctionnerait plus. De plus, ils font les trois 8, il y a ainsi tout le temps du monde sur site, avec surveillance active. Nous pouvons bien éteindre nos lampadaires, derrière ils ont les leurs.

M. le Président

Je propose, s'il s'agit d'un sujet à creuser, qu'une interpellation soit déposée au prochain Conseil.



M. François Rittmeyer (VG)

Il y a quelques mois, la Concorde via Mme Meier avait fait une demande pour que nous soit présenté le plan climat. Une relance a été faite l'automne passé et nous n'avons toujours aucune information.

Les choses ne s'améliorent pas, notre lac se réchauffe très vite, les poissons se font rares, les tempêtes sont de plus en plus fortes.

Nous n'avons que trois choses à faire :

- 1) Diminuer nos émissions de gaz à effet de serre.
- 2) Nous préparer à supporter de fortes chaleurs.
- 3) Nous préparer aux catastrophes plus fortes et plus fréquentes.

Sommes-nous prêts à recevoir autant de précipitations que ce que le centre de l'Europe a reçu dernièrement ? Est-ce que la Bergère arrivera à rester dans son carcan ?

De l'argent du contribuable a été dépensé par la Municipalité pour l'établissement d'un plan climat, plan qui devrait répondre à ces questions.

Est-ce que la Municipalité pourrait enfin nous faire part de ce plan et de la planification des mesures à prendre qui y figurent par ordre de priorité ?

Nous parlons de la fin des moteurs à explosion pour fin 2035, dans 10 ans !

Dernièrement nous entendons la fin des chauffages et de l'eau chaude sanitaire au gaz et au mazout pour 2040, dans 15 ans !

Est-ce que la Municipalité ne pense pas qu'un plan énergétique territorial, comme nous l'avons vu lors de la sortie du Conseil et pierre angulaire d'un plan climat, devrait être lancé immédiatement ?

La sécurité et le bien-être de nos concitoyens et concitoyennes dépendent de cette planification et des réalisations à entreprendre rapidement par tous les acteurs.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôture la séance à 21 h 48, il remercie chacun pour son travail et rappelle que la prochaine séance du Conseil se tiendra le 28 octobre 2024, à 20 h 00 à la Grande Salle où nous aurons l'opportunité d'assister à une présentation du bureau de l'Agglomération Rivelac concernant le dossier "PA5-PDI"

Il souhaite à toutes et tous une très bonne rentrée et invite celles et ceux qui le souhaitent à rester après la séance pour échanger autour d'un apéritif.

Au nom du Conseil communal

Le Président

Fabrice Coppex



La secrétaire

Céline Morier



Annexes

a. Annexe 1 : lettre démission Mme Bussy

Margrith Bussy

1804 Corsier-sur-Vevey

Monsieur le Président
Commune de Corsier-sur-Vevey
Rue du Château 2
1804 Corsier-sur-Vevey

Corsier-sur-Vevey, 2 septembre 2024

Démission comme membre du Conseil communal

Monsieur le Président, Madame la Syndic, Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Avec regret et après presque deux législatures je dois malheureusement présenter ma démission comme membre du Conseil communal. En effet, ma situation familiale ne me permet plus d'assumer le rôle de Conseillère communale comme je l'entends, c.-a.-d. en m'investissant pleinement et consciencieusement.

Durant ces années j'ai beaucoup appris sur le fonctionnement de la commune et apprécier les différents contacts et la camaraderie dans notre groupe « La Concorde ».

Je tiens à vous remercier chaleureusement pour votre compréhension et souhaite, à vous toutes et tous et à notre belle commune, un bel avenir et beaucoup de réussites dans vos projets futures.

Avec mes cordiales salutations.



Margrith Bussy



b. Annexe 2 : lettre démission M. Bürki

Ezekiel Bürki

Les Monts de Corsier, 17 Septembre 2024

1808 Les Monts de Corsier

Lettre de démission

Monsieur le Président, Madame & Messieurs les Municipaux, Madame la Syndique

Madame la Secrétaire, Cher-è-s collègues,

Bonjour,

C'est avec regret que je vous annonce ma démission du quorum politique de Corsier-sur-Vevey. Après trois riches années à servir le rôle de conseiller communale, moi, Ezekiel Bürki, du Parti des Vert-e-s vous remercie chacun et chacune, de tous cœurs, pour votre énergie et vos échanges apportés au sein de chaque conseil et réunion.

La raison qui a déterminé mon engagement au sein de cette législature, fût purement poussée par la curiosité de comprendre comment un organe législatif agit pour orienter sa communauté vers un avenir plus heureux et solidaire. Quoi de mieux que de commencer cet apprentissage sur le plan communal.

Cette curiosité enfla dès les premières manifestations pour le climat à Lausanne en 2020. Avant que la jeunesse ne se prononce comme l'égérie de l'urgence climatique, je n'éprouvais pas d'appel particulier pour la politique, laissant en soit cette fonction aux esprits plus mûrs que le mien. Puis cette urgence scandée par la presse, pris par la suite l'apparence d'une tournant décisif pour l'humanité. Un enchaînement de prévisions catastrophiques devenu la prophétie d'un inévitable que nous devions à tout prix atténuer. Il n'avait rien de quoi se réjouir, mais si une foule décide de suivre un même message politique, cela revient à la conviction d'un seul. La politique pris aussitôt le sens indéfectible de solidarité et d'union. Je ne me serai jamais senti assez prêt avant que François Rittmeyer ne frappe à ma porte en 2021. Tout comme le reste des membres du Parti des Vert-e-s, je ne leur remercierais jamais assez de m'avoir accompagné durant l'exercice de mes droits du citoyen qui permettent d'œuvrer pour la communauté.

Si je quitte le conseil, c'est en raison de mes études universitaires. J'ai saisi l'opportunité de poursuivre mon Bachelor à l'étranger en laissant néanmoins derrière moi un siège vide, pour qu'un nouvel esprit participe à la dynamique du conseil et contribue à nos efforts et projets futurs.

Cette démission n'est pas pour autant un point final à cette brève carrière dont l'essor pourra tout à fait reprendre une fois mon retour d'Allemagne pour conclure ensemble notre législature.

Je vous adresse à tous et toutes, un profond soutien pour cette nouvelle année. Je prie pour que l'écoute et le respect soit de mise à chacune de vos décisions.

Cordialement,

Ezekiel Bürki



c. Annexe 3 : courriel Président du CI ASICC

22/09/2024 02:00

Courrier - Présidence Conseil Corsier-sur-Vevey - Outlook



CI ASICC - nomination délégué-es supplémentaires

À partir de Président ASICC

Date Mar 17.09.2024 22:47

À Président Conseil Communal Jongny ; president corseaux
; conseil jongny. ; conseil corseaux
; conseil.communal chardonne ;
Secrétariat Conseil corsier-sur-vevey ; Présidence Conseil Corsier-sur-Vevey
Cc Secrétaire ASICC ; Secrétariat ASICC

A l'attention des Présidences des Conseils communaux du Cercle

Madame la Présidente, Messieurs les Présidents,

Je m'adresse à vous en tant que Président du Conseil intercommunal (CI) de l'ASICC. La révision récente – et approuvée – des statuts de l'association scolaire (en pièce jointe) a donné lieu à une redéfinition du nombre de délégué-es pour chaque commune et ajoute la notion de suppléance (art. 7).

Ainsi, chaque commune doit élire au sein de son Conseil communal un certain nombre de délégué-es supplémentaires et de suppléant-es afin de respecter ces nouveaux statuts. D'entente avec le CoDir de l'ASICC, nous avons décidé de laisser un délai jusqu'au terme de l'année civile, si possible, afin de nommer les conseillères et conseillers requis à ces postes vacants. Le but est que l'ensemble des nouvelles et nouveaux élu-es soient assermenté-es lors de la séance du CI de mars 2025. Je précise que les délégué-es actuel-les restent en place.

Voici le nombre de délégué-es supplémentaires et de suppléant-es, requis par commune (basé sur les populations respectives au 31.12.2023, conformément aux statuts) :

- Chardonne – 2 délégué-es et 2 suppléant-es
- Corseaux – 2 délégué-es et 2 suppléant-es
- Corsier-sur-Vevey – 2 délégué-es et 2 suppléant-es
- Jongny – 1 délégué-e et 2 suppléant-es

Je me permets de vous rappeler, et je le ferai aussi au moment de l'assermentation de ces nouveaux membres et suppléant-e, qu'il reviendra aux délégué-es absent-es de contacter un-e suppléant-e afin de se faire remplacer et de signaler ensuite au bureau du CI leur absence tout en annonçant qui, parmi les suppléant-es, les remplacera.

D'avance je vous remercie pour les démarches entreprises afin de communiquer ces dispositions aux membres de vos Conseils communaux respectifs. Je suis conscient de la difficulté que cela représente de nommer 3 à 4 membres, ce qui rend ma reconnaissance et celle du bureau de l'ASICC d'autant plus grande. Je vous prie de bien vouloir me tenir au courant des suites données dans vos communes respectives et de l'identité et coordonnées des futur-es membres et suppléant-es. Je reste à votre entière disposition en cas de questions.

En vous remerciant de bien vouloir accuser réception du présent courriel, je vous adresse, Madame la Présidente, Messieurs les Présidents, mes cordiales salutations.

Tiago Ribeiro
Président du CI de l'ASICC



d. Annexe 4 : communications municipales



Conseil communal - Séance du 23 septembre 2024

Communications municipales transmises par courriel aux Conseillers

**Administration générale, Aménagement du territoire et Police des constructions –
Ariane Rouge**

Conseil communal – Séances 2025 : nous vous remercions de bien vouloir agender les dates des séances du Conseil communal pour l'année 2025, à savoir :

Lundi 24 mars 2025, à 20h00, à la Grande salle

Lundi 16 juin 2025, à 20h00, à la Grande salle

Lundi 15 septembre 2025, à 19h00, à la Chapelle des Monts

Lundi 27 octobre 2025, à 20h00, à la Grande salle

Lundi 8 décembre 2025, à 20h00, à la Grande salle

Quant au repas du Conseil communal, il aura lieu le vendredi 7 novembre 2025, à 19h00.

Police des constructions : un guide sur les toits solaires dans la zone de l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) de notre village est en cours d'élaboration.

Agglomération Rivelac : lors de la séance du Conseil communal du lundi 28 octobre prochain, le bureau de l'Agglomération Rivelac viendra présenter le dossier PA5-PDI en début de séance.

Banque Raiffeisen et Office de Poste : la Municipalité a appris avec regret la fermeture de la Banque Raiffeisen de Corsier-sur-Vevey dès le vendredi 27 septembre prochain. La Banque Alpes Riviera Chablais Vaudois continuera d'accueillir sa clientèle notamment dans ses agences de Blonay et Vevey, tout en maintenant un bancomat à Corsier-sur-Vevey.

La Municipalité a déjà engagé une étude en vue d'une transformation future de ce bâtiment.

La pérennité de l'Office postal de Corsier-sur-Vevey est quant à elle actuellement assurée.

Finances, Economie, Culture, Sociétés, Tourisme et Cultes – Bernard Schär

Fête Nationale 2024 : la Municipalité remercie sa coordinatrice Maurine Volet, ainsi que les bénévoles et membres de la société de gym FSG Corsier-Corseaux et de la société



de Développement, qui ont œuvré pour que la Fête Nationale du 1^{er} août dernier soit une belle réussite.

Sociétés locales :

- **Ski-Club** : après 24 ans au sein du Comité du Ski-Club, dont 20 à la présidence, Monsieur Christian Chablot a décidé de passer le témoin à Madame Martine de Giorgi lors de l'Assemblée générale 2024. La Municipalité remercie les prénommés pour leur engagement ;
- **Corsier en Fête et Course Chaplin** : la Municipalité remercie les organisateurs de la fête villageoise ainsi que de la Course Chaplin, la société de Développement, les sociétés locales, la coordinatrice, le service d'animation jeunesse EGZEKO, le personnel des services communaux, ainsi que les bénévoles qui ont œuvré au bon déroulement de la Fête villageoise qui a eu lieu les 23 et 24 août derniers.
- **Manifestations** : la Municipalité remercie les sociétés locales pour l'organisation des manifestations annuelles et leur dévouement permettant d'offrir à la population des moments festifs, conviviaux et agréables. Elle vous rappelle les prochains événements suivants auxquels vous êtes cordialement invités :
 - le jeudi 26 septembre 2024, à 19h30, à la salle de Châtonneyre à Corseaux – Projection du film « Le sens de la fête » organisée par la société de Développement ;
 - le vendredi 4 octobre 2024, à 19h30, à Château 2 – Conférence « La disparition des abeilles, mythe ou réalité ? » organisée par le Collectif Demain-à-Corsier (D-à-C) ;
 - le dimanche 10 novembre 2024, de 10h30 à 17h00, à Château 4 - Marché-exposition artisanal « CréoCorsier », organisé par la société de Développement ;
 - le dimanche 17 novembre 2024, à 15h00, à la Grande salle – Dimanche avec Charlot, organisé par la société de Développement ;
 - les vendredi et samedi 22 et 23 novembre 2024 à Châtonneyre – Soirées de gym annuelles de la FSG Corsier-Corseaux ;
 - le samedi 23 novembre 2024, de 09h00 à 13h00, à la Grande salle – Troc d'hiver organisé par le Ski-Club de Corsier-sur-Vevey ;
 - du dimanche 1^{er} au mardi 17 décembre 2024 – Fenêtres de l'Avent organisées par la société de Développement. La Municipalité vous attendra devant sa fenêtre (Maison de commune) le lundi 2 décembre 2024 dès 19h00 ;
 - le mercredi 18 décembre 2024 – Noël au village organisé par la société de Développement.

Festival international de cor des alpes : la Municipalité félicite son ancien conseiller communal M. Christofer Borloz qui a remporté le concours du Festival international de cor des Alpes de Nendaz, le 28 juillet dernier. Il s'est imposé parmi 90 prétendants suisses, français et américains.



Bâtiments et Transports – Pierre-André Debétaz

Pinte du Châtelard : les travaux de rénovation du bâtiment de la Pinte du Châtelard s'étant terminés au début du mois de juillet, le nouveau tenancier, M. Méziane Hadjar Lacombe, a ouvert l'établissement en date du 17 juillet dernier. La Municipalité se réjouit de cette réouverture et vous encourage à aller découvrir l'établissement rénové, ainsi que la carte proposée par le tenancier.

Immeubles et Collèges : sept bâtiments communaux qui étaient alimentés au gaz naturel ont été alimentés au Biogaz depuis le 1^{er} avril 2024, la Municipalité ayant signé un contrat avec la société Energiapro afin de s'engager en faveur du climat. Le Biogaz étant neutre en CO₂, il est exempté de la taxe CO₂. Plus de 120 tonnes de CO₂ par année seront alors économisées. Une démarche identique a été effectuée pour l'ensemble des Collèges de Corsier-sur-Vevey.

Immeubles – Rue Centrale 3 : dans le cadre des travaux de rénovation de l'immeuble sis à la rue Centrale 3, la Municipalité a entrepris une démarche écologique auprès de l'association Materium de Lausanne pour le réemploi de certains matériaux de démolition. En effet, certains éléments issus du chantier ont été offerts à l'association, afin qu'elle les mette à disposition sur une bourse d'occasion.

Transports publics : la réponse municipale au postulat demandant d'étudier l'élargissement de la subvention aux abonnements de transports publics, déposé lors de la séance du Conseil du 10 juin 2024 par M. Schorer aux noms des Vert·e·s et de La Gauche, sera à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 24 mars 2024, pour autant que les fiches du Plan Energie et Climat Communal (PECC) en lien avec ce thème aient pu être traitées et discutées d'ici-là.

Parc Charlie Chaplin – Place de jeu : la réponse municipale au postulat « Pour une réflexion autour de la nouvelle place de jeu du Parc Chaplin », déposé lors de la séance du Conseil du 10 juin 2024 par l'Alliance sera à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 9 décembre 2024.

Développement durable et domaines – Hervé Liniger

Domaine de La Chaux : la Municipalité a le plaisir de vous annoncer la reprise des parcelles agricoles destinées à la culture biologique de La Chaux aux Monts-de-Corsier par M. Julien Barbier du Domaine des Loyettes à Fontaines-sur-Grandson. Les démarches pour la validation de la conversion des parcelles agricoles traditionnelles en parcelle BIO sont entreprises par le repreneur.

M. Barbier, sa compagne Mme Maude Litzistorf et leur petite fille, cherchent un logement de 3 à 4 pièces simple au loyer abordable dans notre région, afin d'être plus proches de leur nouveau lieu de travail. Si vous avez des propositions qui pourraient correspondre à leur besoin merci de les communiquer au bureau du greffe.

Forêts :

- **Film « Inestimables forêts »**

Actuellement, dans les salles de Cinéma romandes ne manquez pas le film de Orane Burri « Inestimables forêts », qui nous plonge au cœur des forêts locales



suisses et de leur gestion durable de plus de 150 ans, avec les personnes qui les font vivre au quotidien. Petit à petit, le film montre les limites de cet exemple idéal en le confrontant aux besoins de ses citoyens, qui impactent d'autres forêts comme l'Amazonie. Un regard critique, qui relie le local au global et remet en cause les valeurs et les certitudes occidentales face à l'urgence de préserver ce trésor de notre planète. Plus d'informations sur www.inestimablesforêts.com.

Il est également possible d'organiser des séances de groupes et/ou scolaires en prenant contact avec la réalisatrice Orane Burri 076.788.65.00 ou directement auprès des cinémas. Vous pouvez également suivre le film via sa [page Facebook](#) ou Instagram.

- **Rajeunissement de la forêt sous pression**

Les spécialistes de la forêt tirent la sonnette d'alarme, l'évolution est préoccupante ! Le rajeunissement de la forêt est indispensable pour que celle-ci puisse fournir durablement les prestations demandées par la société. La forêt doit offrir une protection contre les dangers naturels, permettre une biodiversité élevée, fournir la matière première qu'est le bois, stocker du carbone, être un espace de détente attrayant, stocker de l'eau, filtrer l'eau potable, etc. L'adaptation des forêts au changement climatique croissant exige en outre un rajeunissement avec des essences adaptées au climat futur.

Cela pose de grands défis aux responsables forestiers, notamment en montagne. L'un des plus grands problèmes rencontrés est l'influence trop importante des ongulés (chevreuils, cerfs communs, chamois). Dans de nombreuses régions forestières, elle ralentit ou empêche un rajeunissement suffisant. Cela est en contradiction avec la législation en vigueur sur la forêt et la chasse, qui exige que la régénération naturelle des essences adaptées à la station soit assurée.

Des mesures appropriées doivent être prises dès maintenant pour que la forêt puisse continuer à fournir les prestations requises tout en s'adaptant au changement climatique. Les effectifs d'ongulés et leur répartition spatiale doivent être rapidement adaptés à la forêt. Leurs habitats doivent être aménagés, les forêts denses, riches en réserves, doivent être éclaircies ou rajeunies lorsque cela fait sens et est approprié. Pour que le rajeunissement souhaité de la forêt ait lieu et que toutes les mesures commencent à porter leurs fruits, il faut de l'interaction ainsi que la volonté explicite et commune de tous les acteurs : Confédération, cantons, chasse et économie forestière. Il est impératif d'agir rapidement et de prendre, dès maintenant, les mesures appropriées et de les mettre en œuvre.

Pour que toutes les prestations forestières puissent être assurées à l'avenir dans les conditions difficiles du changement climatique, les Groupements ci-dessous s'engagent à :

- gérer la forêt conformément à l'état actuel des connaissances et à un niveau technique élevé ;
- rajeunir les peuplements de manière essentiellement naturelle, les entretenir avec soin ;
- réduire les retards d'entretien dans les forêts denses et riches en réserves ;



- continuer à valoriser de manière ciblée la forêt en tant qu'habitat et soutenir les chasseuses et chasseurs, les autorités fédérales et cantonales ainsi que les nombreuses autres actrices et acteurs de la forêt dans leurs activités.

Groupe suisse de sylviculture de montagne GSM www.gwg-gsm.ch/fr/

Société forestière suisse SFS www.forstverein.ch/fr

Association des propriétaires de forêts bernois www.bernerwald.ch

Forêt Suisse - Association des propriétaires forestiers www.foretsuisse.ch

Commune de Corsier-sur-Vevey – Arbres habitats : Monsieur Maxime Roth, garde-forestier, a inscrit dernièrement les 13 premiers « arbres habitats » dans les propriétés communales de Corsier-sur-Vevey. Ce sont tous de gros et vieux arbres qui ont été choisis pour leur potentiel de biodiversité. Ils ne seront pas coupés, même s'ils sèchent ou s'ils tombent. Cette action a donné droit à une subvention de la DGE d'un montant de CHF 2'600.00.

Voirie, Gestion des déchets, Routes et Chemins – Michel Ceppi

Gestion des déchets – Taxe individuelle forfaitaire : afin de répondre à la motion « Pour la mise en place d'une mesure sociale contrebalançant la baisse d'impôts mise en place lors de l'introduction du règlement sur la gestion des déchets », déposée par M. Patrick Groux en juin 2023, la Municipalité a décidé de réduire la taxe individuelle forfaitaire sur la gestion des déchets de CHF 15.00 pour tous les habitants à partir du 1^{er} janvier 2025. Par ailleurs, la mesure d'exonération appliquée actuellement pour les jeunes adultes aux études (dès sa 18^{ème} année et jusqu'au 31 décembre de sa 24^{ème} année), sera également applicable pour tout adulte reprenant un apprentissage ou des études à temps plein, d'une durée minimale d'une année, quel que soit son âge. La directive a ainsi été modifiée et sera publiée sur le site Internet communal en temps utile.

Commune de Corsier-sur-Vevey – Arbres : la commune a reçu les subventions suivantes pour :

-	Plantation de 6 arbres, 1 fruitier haute tige, 500 m ² de gazon fleuri à la Bourgette	CHF	11'600.-
-	Plantation de 7 arbres majeurs, et transformation de 2600 m ² de gazon intensif en prairie fleuri au cimetière de Meruz	CHF	23'500.-
-	Plantation de 31 arbres majeurs, 75 arbustes indigènes et 3500 m ² de gazon fleuri et prairie fleurie au parc Chaplin	CHF	54'100.-
-	Plantation de 8 arbustes indigènes à la rue de Jaman	CHF	240.-
-	Arbres-habitats de la commune (<i>voir aussi sous dicastère de M. Liniger</i>)	CHF	2'600.-

Les subventions à recevoir d'ici la fin du mois de septembre sont :

-	Plantations de 44 arbustes indigènes au collège de Corsier-sur-Vevey, côté Condémine	CHF	2'170.-
---	--	-----	---------

Routes et chemins :

- Vieille Route



Les travaux de sécurisation, suite à un glissement de terrain juste en amont de l'ancien Café de Fenil, sont terminés et trois secteurs ponctuels de cette chaussée ont été réfectionnés pour supprimer des nids de poule et des déformations de la couche de roulement.

Concernant le remplacement de la signalisation existante, la publication des nouvelles restrictions n'a généré aucune opposition. Le matériel a été commandé et sera mis en place d'ici la fin de l'année.

Cohésion sociale, Jeunesse et Sports – Cédric Desmet

Nonagénaire : une nonagénaire a été fêtée cet été. Il s'agit de Madame Andrée Crausaz, qui a eu 90 ans le 3 juillet dernier. Nous lui adressons nos sincères félicitations !

Ecole :

- **Label Eco-Schools**

La Municipalité félicite l'Etablissement Primaire et Secondaire de Corsier et Environs qui a obtenu le label « Eco-Schools », reconnaissant l'engagement de l'établissement vers un fonctionnement plus durable, tout en encourageant les jeunes à jouer un rôle moteur dans la société. Par ailleurs, une cérémonie de certification Eco-Schools pour le label « Alimentation durable » aura lieu le 10 octobre prochain, à 17h00, à la Grande salle.

- **Projet d'extension du collège de Corsier-sur-Vevey**

La Municipalité a publié dans SIMAP (site fédéral des appels d'offres pour les marchés publics), le 26 août dernier, le cahier des charges concernant le projet d'extension du collège. Celui-ci consiste en un agrandissement du site en y ajoutant 12 classes, une salle de sport double ainsi que les surfaces administratives et scolaires en lien avec les règlements cantonaux. Le collège d'experts, composés de professionnels et de représentants de la Municipalité, choisira en novembre prochain les 3 à 5 meilleurs bureaux d'architectes ou consortium qui tableront ensuite sur leur projet. Une commission consultative composée de 4 membres du Conseil communal a ainsi pu partager ses remarques avant la publication du cahier des charges. Elle sera de plus consultée lors du rendu intermédiaire prévu en mai 2025. Une exposition publique est d'ores et déjà planifiée les 27 et 28 novembre 2025 afin de vous présenter, ainsi qu'à la population, le lauréat et les différents projets.

- **Travail de sensibilisation des 10VP (2023-2024)**

Afin de mettre en valeur le travail de sensibilisation réalisé par les classes de 10VP de l'année scolaire 2023-2024 lors de la semaine des médias, sur le thème « Tout sur les déchets », des affiches au format mondial seront réalisées par la commune et exposées à différents endroits de la commune, notamment dans les déchetteries.

Stop Suicide : l'Association pour la prévention du suicide des jeunes a lancé une campagne de prévention donnant la parole à des jeunes créateurs-trices de contenu ayant eu recours à une ressource professionnelle d'aide. Une boîte vocale a été lancée



afin de récolter plus de témoignages. L'ensemble de ceux-ci seront diffusés sur les réseaux sociaux et sur le site www.stopsuicide.ch.

Eaux, Travaux et Sécurité – Christian Kaelin

Plan canicule : la période de veille du Plan canicule a débuté le 1^{er} juin 2024 et s'est achevée le 31 août dernier. La syndique a pu contacter régulièrement une dizaine de personnes ayant indiqué leur souhait d'être contactés en cas d'alerte caniculaire.

Fontaines communales : une campagne de réduction du débit d'eau de la majorité des fontaines communales a été effectuée entre fin mai et juin par MM. Nicolas Grangier, chef de voirie, et Vincent Dellsperger, chef du service Bâtiments et Développement durable. Cette réduction a permis une économie de 67% du volume d'eau annuel, soit 18,4 millions de litres par année, ce qui représente l'équivalent de plus de 7 piscines olympiques.

Romande Energie : en réponse aux interrogations de M. Patrick Groux émises lors de la dernière séance du Conseil communal, relatives aux actions de la société Romande Energie Holding et à l'évolution de la consommation électrique communale, la Municipalité vous informe de ce qui suit :

- **Actions Romande Energie Holding** : pour notre commune, détentrice de 6'000 actions (voir rapport détaillé de l'organe de contrôle), le revenu brut total est de CHF 8'640.00. Les dividendes de la société sont publics. Vous trouvez ci-après un compte-rendu y relatif.
- **Consommation électrique communale** : vous trouvez ci-après la consommation électrique des bâtiments communaux et de l'éclairage public (kWh/an) pour les années 2022 et 2023.

SDIS Riviera : le recrutement annuel du SDIS Riviera aura lieu le jeudi 7 novembre 2024, entre 17h00 et 20h00 à la caserne de Jongny. Nous vous remercions d'en parler autour de vous.

Association Sécurité Riviera : consulter les dernières informations sur le site www.securite-riviera.ch.

SIGE : consulter les dernières informations sur le site www.sige.ch.



e. Annexe 5 : interpellation « Violences domestiques »

Conseil communal de Corsier-sur-Vevey du 23 septembre 2024

Interpellation sur les violences domestiques

Monsieur le Président, Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

En Suisse, une femme sur dix est victime de violences physiques ou sexuelles au cours de sa vie. En 2023, 11'500 victimes de violences domestiques ont été enregistrées en Suisse¹. 21 femmes ont été tuées en Suisse, dont 15 en Suisse romande. Et c'est sans compter toutes les violences qui ne sont pas identifiées. Plus de 70% des cas de violences domestiques s'inscrivent dans une relation de couple actuelle ou passée, et concernent tous les milieux comme tous les âges. Les enfants, eux aussi, sont exposés à ces violences, soit directement, soit en tant que témoins, avec des conséquences graves sur leur développement psychologique et émotionnel.

Selon le quatrième rapport de l'Observatoire de la violence domestique², dans le canton de Vaud et pour 2023, la police intervient en moyenne quatre fois par jour pour de telles situations. Les victimes sont majoritairement des femmes et les prévenus des hommes.

À Vevey, trois féminicides en 18 mois ont révélé la fréquence et la proximité des violences domestiques dans notre région. Souvent, ces situations étaient déjà connues et des faits de violence avaient été signalés.

Le centre Malley Prairie accueille plus de 150 femmes chaque année. Mais la situation actuelle des hébergements d'urgence ne permet pas de répondre à la demande, et la distance qui sépare les victimes de violences du centre d'accueil Malley-Prairie constitue un obstacle majeur pour celles résidant dans le Chablais ou sur la Riviera. De plus, cette situation complique l'accès à l'école pour leurs enfants.

Face à l'ampleur de ce phénomène, il est urgent d'agir. C'est pourquoi une interpellation a été faite au conseil communal de Vevey en mai dernier.

La question était la suivante :

Quelles sont les démarches entreprises pour la création d'une structure d'accueil pour les victimes de violences domestiques sur la Riviera, afin de répondre aux demandes, aux exigences légales, et ne pas dépendre uniquement du foyer existant au Centre d'accueil Malley-Prairie ?

La réponse de la Municipalité de Vevey à cette interpellation était la suivante :

Ce type de prestation est essentiellement financé et coordonné par le Canton, mais la Municipalité partage ce constat qu'il manque un centre d'accueil sur la Riviera et fait sa part en la matière en travaillant en réseau et il relève aussi du travail politique.

Nos questions sont dès lors les suivantes :

1. Suite à la demande et la réponse faite par Vevey, où en est notre commune de Corsier-sur-Vevey à ce sujet ?
2. Y a-t-il déjà eu une réflexion globale sur ce thème de la part de la Municipalité ?
3. Aviez-vous des contacts avec les autres communes de la Riviera et/ou le Canton ?

En vous remerciant d'avance pour les réponses que vous voudrez bien donner à notre interpellation.

La Gauche / Les Vert.e.s

Manuela Marquis

¹ Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes: <https://backend.ebg.admin.ch/fileservice/sdweb-docs-prod-ebgch-files/files/2024/04/16/02e0cb24-84d4-4b2b-a27c-28e391f5fc66.pdf>

² Observatoire de la violence domestique, Etat de Vaud: <https://www.vd.ch/etat-droit-finances/egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes/violence-domestique/observatoire-de-la-violence-domestique>



f. Annexe 6 : interpellation « Contrôle et entretien des sentiers pédestres de la commune »



Conseil communal
de Corsier-sur-Vevey
Rue du Château 4
Case postale 75

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Conseiller communal intervenant

Déposé le : 23 septembre 2024

Date de réception
et visa du greffe municipal : _____

Date de réception du bureau
du Conseil communal : _____

Titre de l'interpellation : Contrôle et entretien des sentiers pédestres de la commune

Texte déposé :

Nous avons constaté que le sentier qui longe la route de Fenil menant au musée Chaplin est passablement dégradé.

Les pluies des mois d'octobre et novembre 2023 ont creusé un sillon relativement profond qui gène considérablement les piétons et les écoliers qui empruntent ce sentier. Le passage d'une poussette est problématique.

Les questions suivantes sont posées à la Municipalité :

- A quelle fréquence les sentiers pédestres situés sur le territoire communal sont-ils contrôlés ?
- Pourquoi le sentier cité ci-dessus n'a-t-il pas été entretenu sachant que les employés communaux sont au courant de ce fait car ils ont tondu plusieurs fois l'herbe situées au bord du sentier ?

Nom et prénom de l'auteur : Nicolas Luyet

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du/des consort(s) :

Eisenhut Luc
Fonjallaz Xavier
Volat Vincent
Patrick Marcella

Signature(s) :



g. Annexe 7 : interpellation « Futures salles de sport et consultation des clubs sportifs »



Conseil communal
de Corsier-sur-Vevey
Rue du Château 4
Case postale 75

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Conseiller communal intervenant

Déposé le :

23 septembre 2024

Date de réception
et visa du greffe municipal :

Date de réception du bureau
du Conseil communal :

Titre de l'interpellation : Futures salles de sport et consultation des clubs sportifs

Texte déposé :

Nous avons appris par les communications Municipale envoyées le 18 septembre que dans l'extension du futur collège il est prévu de construire une salle de sport double.

Nous posons les questions suivantes à la municipalité :

- Nous aimerais savoir si la Municipalité a consulté les clubs sportifs pour connaître leurs besoins en infrastructure ?
- Si ce n'est pas le cas, la Municipalité envisage-t-elle de le faire ?

Commentaire(s) :

Conclusions : souhaite développer

ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur : Florian Volet

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du/des consort(s) :

Eisenhut Luc
Volet Vincent
Fondrazat Xavie
Eichenberger Math

Signature(s) :

h. Annexe 8 : suivi des éléments en cours

Date question	Dépositaire	Objet	Destinataire	Réponse	Date réponse	Référence
25.09.2023	Martine Meier	Demande de la communication à tous les membres du Conseil du plan climat de la commune. 18.03.24 Relance de la demande	Municipalité	En attente		
10.06.2024	Benjamin Bigler	Deux questions sur la vieille-route / route de Moille-Saulaz.	Municipalité	En attente		
10.06.2024	Roch Genoud	Rapport de gestion, page 12, Etat des trottoirs et routes transférés et sur-coûts ?	Municipalité	En attente		
10.06.2024	Martine Meier	Compte 2023, page 27, 400 : Augmentation de CHF 56'000.- de frais de personnel par rapport au budget ?	Municipalité	En attente		
10.06.2024	Patrick Groux	Question : Pour 2020, 2021, 2022 et 2023 qu'elle est le nombre de kilowatt que la commune a utilisé et le prix correspondant.	Municipalité	En attente		
23.09.2024	François Rittmeyer	demande présentation plan climat et planification des mesures à prendre par ordre de priorité.	Municipalité	En attente		
23.09.2024	François Rittmeyer	demande si un plan énergétique territorial devrait être lancé immédiatement.	Municipalité	En attente		
23.09.2024	Manuela Marquis	Réponse à l'interpellation de Mme Marquis pour La Gauche/Les Verts, intitulée « Interpellation sur les violences domestiques »	Municipalité	En attente		
10.06.2024	Patrick Groux	Compte 2023, page 15, 221 : Que rapporte Romande énergie à la commune ?	Municipalité	Rendue	23.09.2024	Communications municipales